

En février 2003, des membres de groupes ethniques ont formé le Mouvement/l'Armée de libération du Soudan (MLS/ALS), un nouveau groupe armé d'opposition, et ont attaqué les forces gouvernementales soudanaises. Le 25 avril, l'Armée de libération du Soudan (ALS) a attaqué l'aéroport d'el Fasher, la capitale du Darfour septentrional¹, et aurait tué environ 70 soldats gouvernementaux et détruit des avions. L'ALS a déclaré avoir lancé ces attaques pour protester contre le gouvernement, qui n'aurait pas protégé les populations paysannes des attaques de groupes nomades, et pour dénoncer le sous-développement et la marginalisation de la région. Depuis lors, le conflit s'est aggravé et le Mouvement Justice et Égalité (JEM, *Justice and Equality Movement*), un autre groupe armé aux revendications proches de celles de l'ALS, a été formé dans le Darfour.

La majorité des victimes dans le Darfour sont des civils. L'étendue de la destruction de vies et de biens dans cette région depuis le début du conflit est alarmante : en l'espace de quelques mois, des centaines de civils, voire des milliers, ont été tués lors d'attaques délibérées et menées sans discernement. Des centaines de milliers de personnes ont été déplacées dans la région à cause des attaques, et quelques 100 000 personnes se sont réfugiées au Tchad². La situation humanitaire qui en résulte est terrible et pourrait devenir vraiment désastreuse si l'on ne prend pas immédiatement des mesures pour résoudre la crise. Le 9 décembre, Kofi Annan, le secrétaire général des Nations unies, a déclaré qu'il était alarmé par la détérioration rapide de la situation humanitaire dans la région du Darfour au Soudan, ainsi que par les informations selon lesquelles les atteintes aux populations civiles – homicides, viols, incendies et pillages de villages entiers – sont monnaie courante. Il s'est dit préoccupé par le fait que l'insécurité entrave le travail des agences d'aide humanitaire ; parmi le million de civils touchés par le conflit, nombreux sont ceux qui ne bénéficient pas d'une assistance humanitaire. Les attaques se sont intensifiées depuis décembre 2003, ce qui a été à l'origine d'une nouvelle vague de réfugiés en janvier 2004. Le 23 janvier, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés a indiqué que 18 000 personnes supplémentaires auraient franchi la frontière tchadienne.

En novembre 2003, des délégués d'Amnesty International se sont rendus dans l'est du Tchad pour rencontrer des victimes soudanaises du conflit du Darfour qui se sont réfugiées de l'autre côté de la frontière. Ce document contient quelques éléments d'appréciation recueillis par la mission d'Amnesty International au Tchad, ainsi que des renseignements relatifs au conflit réunis au cours des derniers mois. Le document décrit les atteintes graves au droit international humanitaire et relatif aux droits humains commises contre des civils, en toute impunité, tout au long de l'année 2003 par les forces gouvernementales et par les milices armées par le gouvernement dans le Darfour. En outre, le document souligne que le gouvernement soudanais a failli à son obligation de protéger ses propres citoyens.

¹ L'Etat du Darfour a été divisé en trois en 1989. El-Fasher est la capitale du Darfour septentrional; Nyala est la capitale du Darfour méridional; el-Jeneina est la capitale du Darfour occidental. Chaque état a une assemblée régionale et un gouverneur nommé par le gouvernement central.

² Selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies, il y a eu quelques 3000 personnes tuées depuis le début du conflit, 670 000 ont été déplacées dans la région du Darfour et près de 95000 ont trouvé refuge au Tchad, et ce à la fin de l'année 2003. Se référer à *Le chef humanitaire de l'ONU est préoccupé par la crise au Darfour*, IRIN, 8 décembre 2003.

Selon les informations recueillies par Amnesty International, le gouvernement soudanais et les milices alignées sur son orientation sont en premier lieu responsables des graves violations des droits humains commises à l'égard des populations civiles. Le gouvernement a bombardé aveuglément des villes et des villages de civils soupçonnés d'être des sympathisants de l'opposition, tuant illégalement de nombreux non-combattants. Toutefois, la majorité des meurtres de civils et des destructions de biens dans le Darfour sont le fait des milices soutenues par le gouvernement, généralement désignées comme « Arabes » ou *Janjawid* (hommes armés à cheval). Les *Janjawid* ont tué, torturé, arrêté arbitrairement et détenu des civils. Ils ont réduit en cendres des maisons, voire des villages entiers, et ont brûlé, pillé et détruit les récoltes et le bétail. Il semble que les groupes politiques armés n'aient pris aucune mesure pour protéger la population civile, notamment pour faire en sorte que les objectifs militaires ne se situent pas près de zones densément peuplées. Les civils sont devenus les otages de la situation du Darfour.

Ce rapport comporte des recommandations visant à améliorer la situation dans le Darfour et à empêcher de nouveaux homicides illégaux de civils. Amnesty International sollicite notamment un accès immédiat et sans restriction des organisations humanitaires ainsi que l'arrêt des attaques perpétrées dans le Darfour par toutes les parties contre des cibles civiles. En outre, l'organisation de défense des droits humains appelle le gouvernement soudanais à cesser de soutenir les *Janjawid*, à exercer sur eux un contrôle strict et à faire en sorte qu'ils soient responsables de leurs actes au regard du droit international humanitaire. Amnesty International renouvelle son appel pour que des observateurs chargés de veiller au respect des droits humains enquêtent sur les nombreuses attaques massives visant des civils dans le Darfour et pour qu'une commission d'enquête internationale, indépendante et impartiale, soit mise en place afin de mener une enquête sur la détérioration des droits humains dans cette région.

Compléments d'information :

Les raids de groupes nomades sur des villages de régions rurales du Darfour ne sont pas un phénomène nouveau. Les communautés sédentaires de Four, Masalit et Zaghawa³ se plaignent depuis des années d'attaques de la part de groupes nomades, tels que les Abala, les Zeilat ou les Mahamides, et allèguent que ces groupes sont soutenus par le gouvernement central. Bien que les motifs à l'origine de certaines attaques semblent avoir été la vengeance ou la compétition pour des pâturages, l'étendue des homicides et des destructions commises dans le cadre de ces attaques est extrêmement alarmante⁴.

³ Les Four et les Masalit sont en majorité des paysans sédentaires. Les Zaghawa élèvent des chameaux mais cultivent également par endroits. Beaucoup élèvent aussi du bétail. Les membres de ces communautés sont aussi des marchands ou sont devenus citadins au fil des années.

⁴ Par exemple l'attaque de Shoba, près de Kabkabia, le 28 avril 2002. Se référer à « Des promesses en l'air? Violations des droits humains dans les régions contrôlées par le gouvernement » (index AI: AFR 54/036/2003, le 16 juillet 2003).

Au Darfour, les nomades, les groupes semi-nomades et les paysans coexistent depuis longtemps et ont forgé des relations d'interdépendance. Les nomades sont habitués à migrer vers le sud pendant la saison sèche, afin de faire paître leurs troupeaux sur les terres des paysans après les récoltes. Les relations entre les différents groupes ont été renforcées par des accords coutumiers locaux et des échanges.

De manière générale, les différences culturelles et ethniques entre communautés, qui semblent être de plus en plus manipulées dans le contexte du conflit présent, sont fluides. La grande majorité de la population du Darfour, qu'il s'agisse de nomades ou de sédentaires, est de confession musulmane sunnite. Les groupes nomades sont constitués d'Abala, de Mahamides, de Zeilat, de Mahariya, de Beni Hussein, et de Rizeiqat et de Ma'alia plus au sud du Darfour. Cependant beaucoup de Zaghawa qui sont à présent la cible d'attaques de la part de nomades ont également un mode de vie nomade. En même temps, des communautés autres que les Four et les Masalit sont devenues la cible d'attaques, comme les Dajo, les Tunjur et les Tama. Il est souvent fait allusion à une autre division, entre ceux qui sont appelés ou se présentent comme étant « Arabes » et ceux qui sont « Noirs » ou « indigènes africains ». Les « Arabes » sont principalement composés de groupes nomades, qui disent avoir une descendance « arabe » et parlent l'arabe, et les « Noirs » ou les « Africains », ceux qui ne sont pas d'origine arabe et parlent leur propre langue locale. Cependant, on a plusieurs fois dit à Amnesty International que les Beni Hussein, désignés comme étant « arabes », ne prennent pas part au conflit présent. L'organisation a également rencontré au Tchad des membres de la communauté Dorok, qui ont affirmé avoir été attaqués par les milices arabes après avoir refusé de les rejoindre, et se présentent comme étant des « Arabes noirs ». Pour résumer, les différences entre les groupes sont de plus en plus manipulées et se renforcent au fur et à mesure que le conflit s'aggrave.

Au Darfour, les disputes sont traditionnellement résolues par des conférences « tribales » et des accords de réconciliation entre les groupes. Cependant les disputes et les affrontements ont pris plus d'ampleur au cours des années. En 1989, après des affrontements violents et de grande ampleur entre les Four et des groupes arabes, leurs chefs ont organisé une conférence de paix qui a mis temporairement fin au conflit. Cette conférence a reçu l'approbation du nouveau gouvernement central d'Omar Hassan al-Bashir, qui a pris le pouvoir lors d'un coup d'état à Khartoum. Cependant d'autres affrontements y ont succédé, y compris des attaques de grande ampleur entre 1998 et 2001 à l'encontre des Masalit dans le Darfour occidental, qui ont conduit beaucoup d'entre eux à trouver refuge de l'autre côté de la frontière, au Tchad. Un accord de paix local a été conclu avec le Sultan des Masalit. Certains Masalit sont revenus au Soudan alors que d'autres sont restés au Tchad. En 2002, une conférence de réconciliation entre groupes arabes et non arabes a été organisée par les autorités soudanaises, mais elle a été critiquée comme étant défectueuse et n'a pas conduit à mettre fin de manière durable au conflit.

La région du Darfour a aussi été profondément affectée par la prolifération des armes légères. Selon les autorités locales au Darfour, des armes légères ont été amenées en contrebande du sud Soudan ravagé par la guerre, du Tchad, de la Libye et de la

Centrafrique. On rapporte la présence d'armes telles que des kalachnikovs, des fusils G3 ainsi que d'autres armes à feu au Darfour.

L'armement de milices constituées de groupes Miseriya et Rizeiqat depuis 1986, par le gouvernement soudanais précédent de Sadiq al-Mahdi et poursuivie par le gouvernement d'Omar Hassan al-Bashir depuis 1989, dans le but de contrer la rébellion dans le sud du Soudan, a, sans aucun doute, contribué à une insécurité grandissante dans le Darfour. Ces milices, les *Murahilin* , ont apparemment reçu carte blanche pour lancer des raids contre des villages soupçonnés de soutenir la rébellion sudiste, enlever des personnes et piller du bétail et des biens, en tant que butin. Parmi ceux qui ont été enlevés dans la région du Bahr al-Ghazal septentrional, beaucoup ont par la suite été utilisés comme domestiques, travailleurs aux champs ou pour faire paître les troupeaux, souvent sans rétribution et dans des conditions similaires à de l'esclavage⁵.

Darfour, comme d'autres régions loin du centre Khartoum et de la riche région d'el-Gezira est marginalisée et sous-développée. Le manque d'infrastructures et d'investissement dans les ressources humaines et physiques a amené beaucoup de personnes à émigrer, à la recherche d'une vie meilleure, dans d'autres pays, à Khartoum ou le Gezira. Le manque d'opportunités d'emploi, la prolifération des armes légères et l'exemple donné par les milices conduisant des raids et des pillages dans le Kordofan et dans le sud, ont encouragé le banditisme, les vols à main armée et la généralisation de l'insécurité.

En 2001, les gouverneurs des états du Darfour ont émis un décret instituant l'état d'urgence dans la région et des tribunaux spéciaux pour juger les gens soupçonnés de port d'armes illicite, de meurtre et de vol à main armée. Les forces de sécurité ont, comme ailleurs dans le Soudan septentrional, des pouvoirs de détentions prolongées et arbitraires sur tous, et les personnes soupçonnées de critiquer le gouvernement peuvent être emprisonnées sans chefs d'inculpation pendant des mois⁶.

Le Darfour : ce qu'a fait Amnesty International

En janvier 2003, les délégués d'Amnesty International ont visité le Soudan, y compris Al-Fasher et Mellit dans le Darfour septentrional. Ils ont discuté de l'insécurité et des attaques contre les civils dans la région, avec des représentants de la communauté Four et les autorités locales. Les Four ont dit que le gouvernement ne traduisait pas en justice les auteurs d'homicides, et était donc complice de ce qu'ils ont appelé un « nettoyage ethnique », voire un « génocide » de leur peuple. Lorsque les délégués d'Amnesty

⁵ Sur le problème des enlèvements et de l'esclavage, se référer à : *L'esclavage existe-t-il au Soudan ?* Anti-Slavery International, mars 2001, et *Esclavage, enlèvements et servitude forcée au Soudan*, Rapport du Groupe International de Personnalités Eminentes, le 22 mai 2002

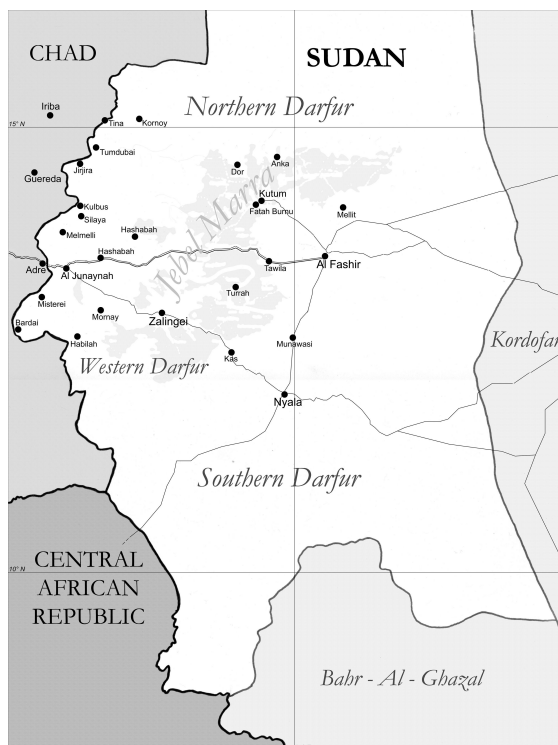
⁶ *Des promesses en l'air? Violations des droits humains dans les régions contrôlées par le gouvernement*, Amnesty International, le 16 juillet 2003 (index AI: AFR 54/036/2003).

International ont évoqué ces préoccupations avec les autorités locales, elles n'ont pas fait de commentaire sur ce qui était perçu comme une faillite de leur part. Au lieu de cela, les officiels ont dit que des douzaines de membres de forces de sécurité avaient aussi été tués dans la région. Ils ont insisté sur le fait que le conflit était de nature tribale, ainsi que le résultat de la désertification et d'une compétition croissante pour les rares ressources et les pâturages entre différents groupes ethniques. Ils ont défendu la création de tribunaux spéciaux comme étant un moyen de dissuader ceux qui commettaient des meurtres et des vols à main armée dans la région. Ils ont dit qu'ils collectaient les armes des populations de la région. Cependant, les Four et d'autres communautés de sédentaires ont dit que, pendant que les autorités collectaient les armes qu'ils possédaient, les laissant sans défense, les groupes nomades étaient autorisés à garder les leurs.

L'effet dissuasif supposé des tribunaux spéciaux dans le Darfour n'a pas empêché d'autres attaques armées. En 2003, les attaques et les vols à main armée ciblant des villages de civils ont augmenté de manière dramatique. Bien que quelques groupes de personnes aient été traduites en justice devant des tribunaux spéciaux, après avoir été inculpées de meurtre et de vol à main armée, ces tribunaux, qui violent toutes les normes internationales d'équité, n'ont établi ni vérité, ni justice, ni réhabilitation aux victimes d'attaques. Au contraire, les informations faisant état d'actes de torture à l'encontre de personnes accusées d'attaques et leur manque de moyens de défense adéquats dans les procès font preuve du manque de volonté de la part des autorités pour s'atteler sérieusement aux problèmes du Darfour. Le 17 mars 2003, 26 membres d'un groupe nomade, y compris un garçon de 15 ans, ont été condamnés à mort après avoir été reconnus coupables d'avoir attaqué et tué des villageois à Singita au Darfour. Les avocats de la défense n'ont, semble-t-il, été autorisés qu'à poser quatre questions aux témoins et des témoins oculaires auraient dit que les vrais attaquants étaient issus d'autre groupe ethnique. On attend toujours une décision sur l'appel qui a été fait au jugement.

En janvier 2003, Amnesty International a demandé au gouvernement soudanais de résoudre la situation qui se dégradait en respectant les droits humains et en encourageant les chefs des différents groupes ethniques au dialogue. En février, l'organisation a également demandé au gouvernement soudanais d'établir une commission d'enquête indépendante et impartiale, qui puisse examiner les causes complexes de la violence et des atteintes aux droits humains au Darfour. Une telle commission devrait avoir un accès sans entraves à tout lieu et à toutes les victimes ou groupes de la région et pourrait faire des recommandations afin d'améliorer la situation des droits humains, qui devraient être appliquées immédiatement. Le gouvernement soudanais n'a pas répondu à cet appel et en février, l'ALS et le JEM ont pris les armes. En avril, Amnesty International a demandé à ce qu'une commission d'enquête internationale créée pour examiner la situation au Darfour. L'organisation a aussi demandé que le mandat de la Mission de Protection des Civils et de Surveillance (MPCS), une mission de surveillance internationale chargée d'enquêter sur les attaques à l'encontre des civils dans le sud du Soudan, soit élargi au Darfour. Il n'y a eu jusqu'à présent au Darfour ni d'enquêtes indépendantes et impartiales sur les atteintes aux droits humains, ni de déploiement d'observateurs internationaux.

Entre juin et août 2003, les attaques à l'encontre des civils et leur déplacement ainsi que le harcèlement et les arrestations de personnes déplacées se sont multipliées. Tina⁷, prise par l'ALS à la fin mois de mars 2003, a été bombardée de manière répétée et sans discernement ; des civils ont été tués et d'autres se sont enfuis au Tchad. Le 5 et 6 août, Kutum a été attaquée par les Janjawid et des civils ont été massacrés, voire semble-t-il délibérément exécutés. Beaucoup d'habitants de Kutum ont tenté de s'enfuir vers el-Fasher, mais une partie d'entre eux en ont été empêchés par l'armée soudanaise à mi-chemin à Kafut. Des villages autour de la ville de Kabkabia ont été attaqués sans discernement et réduits en cendre, y compris et de nouveau, Shoba. Les personnes déplacées par les attaques sont arrivées en masse à Kabkabia mais ont été intimidées par des soldats soudanais et n'ont pas reçu d'aide. Amnesty International a alors appelé le gouvernement soudanais à prendre des mesures immédiates pour protéger les civils d'attaques dans le Darfour et à s'assurer que les organisations d'aide humanitaires aient un accès libre et sûr aux déplacés. Quelques mesures furent prises par les autorités locales et des organisation d'aide humanitaires ont pu avoir accès à certains déplacés dans certaines régions. Leurs évaluations ont révélé une situation humanitaire tragique. Cependant, les efforts de la part de ces organisations pour atteindre les déplacés dans les zones contrôlées par le gouvernement, les groupes d'opposition armée ou dans des endroits reculés comme les montagnes, ont été sérieusement entravés, étant donné l'insécurité et les restrictions gouvernementales sur leurs laissez-passer.



Carte du Darfour indiquant certains lieux mentionnés dans ce rapport ©AI

⁷ Tina est une ville dans le Darfour septentrional située à la frontière entre le Soudan et le Tchad. La frontière consiste en un ouadi, un lit de rivière saisonnier, qui sépare Tina Soudan et Tina Tchad.

En septembre 2003, le gouvernement tchadien, voisin du Soudan qui a accueilli un très grand nombre de réfugiés, a annoncé qu'il avait réussi à imposer un cessez-le-feu entre l'ALS et le gouvernement soudanais. L'accord a créé une Commission Tripartite, composée de cinq membres de chaque partie au conflit et de cinq membres de l'armée tchadienne, pour surveiller les violations du cessez-le-feu. L'accord s'est également soldé par un échange de prisonniers entre l'ALS et le gouvernement. Cependant, les deux parties au conflit se sont mutuellement accusées d'avoir violé le cessez-le-feu. La Commission Tripartite s'est rendue par avion, selon les informations reçues, dans les lieux où des combats ou bien des bombardements auraient eu lieu, mais elle avait à couvrir des régions vastes. Elle n'a pas surveillé les atteintes aux droits humains ni n'en a rendu compte de manière publique. Amnesty International a reçu des informations répétées détaillant des bombardements aveugles sur les civils par le gouvernement soudanais, des attaques par les forces du JEM, qui n'était pas partie au cessez-le-feu, et des attaques continuelles de Janjawid à l'encontre de villages de civils. Le cessez-le-feu a été renouvelé jusqu'en décembre.

En décembre, les pourparlers entre le gouvernement soudanais et l'ALS, organisés à N'djamena au Tchad, n'ont pas duré. Le gouvernement soudanais a rejeté les demandes de l'ALS comme étant trop élevées, tandis que l'ALS a dit que les médiateurs tchadiens lui avaient demandé de quitter N'djamena avant qu'ils ne puissent exposer leurs demandes.

Depuis la fin du cessez-le-feu, les combats entre les troupes gouvernementales et l'opposition armée se sont intensifiés à Abu Gamra et Kulbus en décembre et janvier, selon les informations reçues. Les informations détaillant des attaques mortelles et délibérées à l'encontre de civils, y compris dans le Darfour occidental, autour d'el-Jeneina et de Zalingei, se sont également intensifiées. Pendant ce temps, près de 30 000 réfugiés auraient traversé la frontière vers le Tchad en décembre et quelques 18 000 de plus en janvier 2004.

Les réponses du gouvernement soudanais à la situation de plus en plus grave au Darfour ont été ambiguës. Le Président soudanais Omar Hassan al-Bashir a été cité comme disant qu'il anéantirait la rébellion par la voie militaire⁸. D'autres représentants du gouvernement soudanais ont reconnu la nature politique du conflit au Darfour⁹ et ont par là indiqué que la répression n'était pas une solution.

Au départ, l'ALS professait qu'il ne se battrait que contre les forces gouvernementales, et non contre les groupes nomades responsables d'attaques contre les paysans, dans le but d'éviter une « tribalisation » du conflit. L'opposition armée, et en particulier le JEM, semble être maintenant résolue à engager des combats directs contre les Janjawid. La rhétorique utilisée par les Janjawid, selon les témoignages de réfugiés soudanais recueillis par Amnesty International, montre que le conflit prend rapidement une tournure raciale. Les attaquants se proclament comme étant « arabes », les civils attaqués sont taxés de

⁸ *Le Président soudanais promet d'annihiler les rebelles du Darfour*, AFP, 31 décembre 2003

⁹ *Déclaration sur la situation dans le Darfour*, Ambassade de la République du Soudan en Grande-Bretagne, 19 janvier 2004

« noirs » voire d' « esclaves ». Pendant ce temps, les Zaghawa et les Four disent que ces attaques ont pour but de les conduire à quitter le Darfour.

Amnesty International s'alarme d'autre part de l'ampleur des massacres de civils, et du fait que le gouvernement soudanais n'ait pas agi pour que les milices et ses propres soldats, qui tuent dans le but de contrer la rébellion, rendent des comptes. Cela ne peut qu'accroître chez la population un sentiment de désespoir, le désir de se venger de la mort de leurs familles, et peut-être la volonté de rejoindre l'opposition armée, qu'ils pourraient percevoir comme étant la seule option disponible. Les restrictions aux libertés d'expression, d'assemblée et d'association en place au Soudan, et en particulier au Darfour depuis le début du conflit¹⁰, ne permettent pas aux civils d'exprimer leurs idées de manière pacifique ou de dénoncer la violence qu'ils subissent. Au contraire, cela encourage le désespoir.

Les graves atteintes aux droits humains décrites dans ce rapport ne représentent qu'une partie de ce qui se passe actuellement au Darfour. Elles sont basées sur les témoignages de réfugiés soudanais qui ont pu traverser la frontière, parce qu'ils viennent de lieux proches de la frontière. Des centaines de milliers sont bloqués dans le Darfour. Les quelques informations qui viennent de l'intérieur du Darfour, malgré les restrictions mises en place par le gouvernement soudanais sur le mouvement, les communications et les personnes soupçonnées de le critiquer, confirment les craintes qu'une tragédie humanitaire et des droits humains se déroule dans la région.

2. Graves atteintes relatives aux droits humains et au droit humanitaire dans le Darfour

2.1 Graves atteintes commises par les forces gouvernementales et les milices alignées sur le gouvernement

2.1.1 Exécutions extrajudiciaires et autres homicides illégaux

Exécutions extrajudiciaires et homicides illégaux de civils dans le contexte d'attaques terrestres

Amnesty International a obtenu de nombreux témoignages détaillant des attaques contre des villages et des massacres de civils, perpétrés par les Janjawid, ou par les Janjawid accompagnés et soutenus par des soldats du gouvernement soudanais. Dans certains cas, les soldats seraient restés derrière les Janjawid, encerclant le village et empêchant les gens de s'enfuir. Dans d'autres cas ils auraient participé directement à des attaques contre les civils. La nature des homicides commis par les soldats du gouvernement, et de ceux commis par les Janjawid en présence d'éléments de l'armée soudanais indique qu'il s'agit d'exécutions extrajudiciaires. Dans d'autres circonstances, lorsque la présence de soldats

¹⁰ Voir *Soudan: des promesses en l'air? Violations des droits humains dans les régions contrôlées par le gouvernement*, Amnesty International, le 16 juillet 2003 (AI index: AFR 54/036/2003)

de l'armée n'est pas indiquée, les meurtres commis par les milices favorables au gouvernement représentent au minimum des homicides sommaires et illégaux, qui sont une violation grave du droit humanitaire, que toutes les parties à un conflit interne sont dans l'obligation de respecter.

Les attaques sur des villages ruraux se déroulent typiquement comme ceci: les Janjawid, également appelés milices « arabes », et parfois les soldats du gouvernement, entourent le village, soit à l'aube soit pendant la journée, surprenant les villageois qui n'ont pas le temps de fuir ou de se défendre. Parfois les attaques semblent être planifiées à l'avance et sont conduites les jours de marché, ou pendant ou après les prières à la mosquée, lorsque les gens sont rassemblés. Beaucoup de villageois ont également été tués dans leur maison.

Erkuri Mohamed, un étudiant coranique âgé de 34 ans, du village d'Abu Gamra près de la ville de Kornoy, a dit aux délégués d'Amnesty International :

« Les Arabes sont arrivés un jour de marche à Abu Jidad (un village voisin). Les soldats ont encerclé le marché et les Arabes sont rentrés pour prendre l'argent et le bétail. Ils ont tué plusieurs personnes. J'ai vu les corps de ceux qui ont été tués. Certains ont été tués à coups de feu, d'autres par des baïonnettes. » Il a donné à Amnesty International le nom de 19 personnes tuées.

Kaltuma Abdallah Issa, âgée de 15 ans et originaire d'Abu Jidad près de Kutum a déclaré : « J'étais avec mon père lorsque les Arabes sont soudainement arrivés dans le village, vers sept heures du matin. Ils ont tiré des coups de feu dans toutes les directions. J'avais peur, j'ai couru pour trouver un endroit où me cacher et j'ai été touchée par une balle à la jambe gauche. Mon père Abdallah Issa a été tué à coups de feu dans notre maison, ainsi que mon oncle maternel Bahr Ahmed. Ces Arabes montaient à cheval et étaient accompagnés par les véhicules des forces du gouvernement. »



Des femmes originaires du Darfour septentrional témoignent aux délégués d'Amnesty International ©AI

Nur Ibrahim Aran, un chef de la région d'Abu Jidad, a indiqué qu'Abu Jidad avait été attaqué le 17 mai 2003, par des milices arabes cheval et à dos de chameau et des forces du gouvernement conduisant des véhicules. Il a dit que dans la région, 36 villages ont été brûlés et qu'au moins 76 personnes avaient été tuées. Les villages qui auraient été brûlés sont Tabaldia I et II, Silah, Betenan, Gos Ajour, Naga, Abhournon, Mahamad Nar, Arajab Issa, Kerim Djame, Abakar Hamad, Musa Alil, Faki Abdel Karim, Massour Ismail, Jera Beth, Amsila, Musa Abderami, Maboutaka Arad, Tibeze, Barh Mahamad Adam, Massour Ismail, Guiri Arad, Hamat Manant, Juma Adam, Madarassa et Shete Zakariya.

Kutum, dans le Darfour septentrional, à environ 80 kilomètres au nord d'el-Fasher, capitale du Darfour septentrional, a été régulièrement attaquée en 2003. La ville a été prise fin juillet par l'ALS, qui s'est retiré le 3 août. La ville avait auparavant été bombardée par l'armée de l'air du gouvernement. Les 5 et 6 août, la ville a été attaquée par les Janjawid. Les délégués d'Amnesty International ont rencontré une femme originaire de Kutum à Tine Tchad qui avait voyagé pendant 40 jours à dos d'âne et à pied. Elle a confirmé des informations obtenues auparavant par Amnesty International, selon lesquelles des exécutions sommaires avaient été commises à Kutum :

« Les Janjawid sont arrivés un matin, ils ont détruit les boutiques et ont pris de l'argent, du sucre et d'autres biens. Ils ont tué 32 personnes dans leurs maisons. Ils sont entrés dans les maisons pour chercher les garçons et les hommes et les tuer. Ils ont aussi tué mon frère Ahmed Issa, un commerçant âgé de 18 ans, au marché. Ils ont coupé les arbres fruitiers de mon jardin pour les donner à leurs chameaux. »

Dahbai Mohamed Adam, un homme de 38 ans originaire d'Abu Gamra, un village près de Kornoy, a expliqué que les Arabes étaient venus au village pour voler et brûler les maisons pendant que les hommes étaient absents.

« Le mari de ma fille est resté au village. Il dormait dans sa maison, ils l'ont réveillé et l'ont tabassé à mort avec un bâton et un fusil. »

Aisha Ali, âgée de 23 ans, du village de Sasa près de Kornoy, a dit :

« Les Arabes sont arrivés et m'ont demandé de partir. Ils ont tabassé des femmes et des petits enfants. Ils ont tué une petite fille, Sara Bishara. Elle avait deux ans. Elle a été poignardée dans le dos. »

Zeinab Nayah, âgée de 25 ans, originaire de Nana, un village près de Kornoy, a vu son frère être tué dans sa boutique par des membres des Janjawid au mois d'août. Elle a déclaré qu'il avait été tabassé avant d'être tué. Le village de Gorsella, près de Kornoy, a été attaqué vers 5 heures du matin au mois d'avril 2003. 24 personnes auraient été tuées à coups de feu et quelques 80 maisons auraient été détruites. Le bétail a été pillé. A Kornoy, Helia Hardja, âgée de 37 ans, a rapporté les meurtres de son enfant, Abakar Yusuf âgé de 4 ans, et de son neveu, Sadiq Ali Abdallah âgé de 42 ans, par des milices arabes. « Ils étaient dans la cour devant la maison lorsque les Arabes sont arrivés. »

Adar, un village du Darfour septentrional, a été attaqué un dimanche du mois de juillet 2003, vers une heure de l'après-midi. Une femme aurait vu son fils, Ishaq Jur Masarada, âgé de 35 ans, être traîné hors de sa maison par des miliciens.

« Ils lui ont attaché les pieds et les mains et lui ont coupé la gorge devant tout le monde. Les Arabes étaient vêtus d'uniformes militaires, ils avaient des armes, des fusils, des chevaux et des chameaux. Mon fils n'avait aucune arme. »

Tina a été plusieurs fois le théâtre de combats sévères entre les forces du gouvernement et les groupes d'opposition armés en 2003. Zeinab Ahmed, âgée de 30 ans, a décrit une attaque sur Tina au mois de juillet : « C'était un vendredi, en juillet. Il y avait des combats entre les rebelles et les Janjawid soutenus par les forces du gouvernement. J'étais sur le point d'aller à la prière lorsque j'ai reçu un éclat de bombe sur l'épaule gauche et le derrière. Mon frère était là et m'a porté jusqu'à l'hôpital en ville. Je connais certaines personnes, comme Zeidan Omer et Adam Mohamed qui ont été exécutés. Quand je suis arrivée à l'hôpital, les Arabes sont rentrés, mais ils cherchaient les hommes, pas les femmes. »

En août 2003, le village de Kishkish, dans la région de Silaya, a été encerclé par des Janjawid qui y auraient tué un grand nombre de personnes. Mohamed Ishaq, un paysan Jebel âgé de 50 ans, originaire de Kishkish, a affirmé que son bétail avait été volé par les milices et que son père Ishaq Abaker, âgé de 70 ans, avait été tué dans sa propre maison, en août 2003. Les milices auraient également tué sa fille, Aisha Ishaq, lorsqu'elle tentait d'intervenir. Deux membres de la famille d'Adam Mohamad, du même village, ont également été tués. Il s'agit d'Ibrahim Yahya Abdallahi, âgé de 60 ans et Ahmed Abakar Yahya, âgé de 37 ans. Ismail Abu Ishaq, âgé de 50 ans, Atum Khalif, âgé de 35 ans et Dilak Mohamad Bas ont également été tués. Adam Abaker Adam a dit que quatre des membres de sa famille auraient été tués : Ibrahim Abdallah Adam, Omer Adam et Adam Mohamed Abdallahi. Il dit avoir appris récemment qu'un autre membre de sa famille, Abdallah Ahmed Abaker, qui était resté au village après l'attaque, y a été tué au mois de novembre.

Plusieurs villages autour de Silaya, une ville sous le contrôle du gouvernement où les Janjawid seraient basés, ont été attaqués en juillet et en août 2003. Le village de Jafal, d'environ 250 habitants de l'ethnie Jebel, a été attaqué deux fois au mois d'août : une fois un dimanche vers 6 heures du matin, et une fois un samedi, une semaine plus tard. Selon un témoin oculaire, les milices accompagnés de soldats auraient attaqué les villageois en disant : « Vous êtes des opposants au régime, nous devons vous anéantir. Comme vous êtes noirs, vous êtes des esclaves. Ensuite tout le Darfour sera aux mains des Arabes. Le gouvernement est de notre côté. L'avion du gouvernement est de notre côté, il nous donne des munitions et de la nourriture. » Lors de la première attaque, les miliciens auraient encerclé le village et tiré sur les villageois, tuant au moins 25 personnes, certaines dans leurs maisons. Les villageois ont fui. Lors de la deuxième attaque, il n'y avait presque personne dans le village. Les milices auraient alors brûlé le village, après avoir volé tous les biens qui avaient été laissés dans les maisons.

A la même période, Amir, un village de 350 habitants près de Jafal, a été attaqué. Un des villageois a témoigné : « L'attaque s'est passée le 7 juillet, un samedi. Ils sont arrivés. Ils étaient plus de 200 et avaient des véhicules. Il y avait des soldats de l'armée parmi eux. Nous avons été surpris par l'attaque, parce qu'il était huit heures du matin. Ils avaient des kalachnikovs, des bazookas, des fusils, et une arme montée sur un véhicule. Ils ont tué 27 personnes. »

Le 16 août, un autre village de la région, Garadai, a été attaqué pendant la journée par les Janjawid. Un des villageois a dit aux délégués d'Amnesty International :

« Ce sont les Janjawid qui ont brûlé les maisons et volé notre bétail et nos possessions. Cela fait longtemps qu'il y a des vols de bétail, mais brûler les maisons, c'est récent. Ils sont venus avec des chameaux, des chevaux et beaucoup d'armes. Ils sont composés d'Arabes de la région et d'autres Arabes. Ils ont attaqué les femmes, les hommes et les enfants même si ceux-ci n'avaient pas d'armes. Je dirais qu'au moins 240 personnes sont mortes dans cette attaque. C'est plus de la moitié de la population de Garadai, qui compte 400 habitants. Ils ont surtout tué les jeunes hommes, mais de vieilles personnes handicapées ont aussi été tuées parce qu'elles n'ont pas pu sortir de leur maison à temps.

Bien que les attaques aient été dirigées principalement à l'encontre de Zaghawa, de Masalit, de Jebel, de Four ou d'autres plus petites communautés paysannes, parfois des groupes Arabes ont également été ciblés, apparemment pour avoir refusé de prendre parti dans le conflit. A la fin du mois de juillet 2003, un groupe de Dorok, une communauté arabe vivant près de Silaya, a été attaqué par les Janjawid. Ahmed Issa Adam, homme âgé de 30 ans originaire du village d'Abu Jidad, a expliqué aux délégués d'Amnesty International :

« Les milices arabes sont venus dans notre village pour inviter les Dorok à les rejoindre. Les Dorok ont refusé et ont dit qu'ils partageaient la même religion que les gens de la région et qu'ils ne pouvaient donc pas se battre avec leurs voisins. Alors les milices arabes ont considéré les Dorok comme étant des « Noirs » et leur ont tiré dessus. » Il a donné le nom des personnes tuées comme étant : Adam Mahmoud Ali, un paysan âgé de 35 ans ; Fadl Abel Aziz, un éleveur âgé de 58 ans ; Atiya Ibrahim Abdallah, un éleveur âgé de 27 ans ; et aussi Matur Abdallah, âgé de 45 ans, Bahar Ahmat, âgé de 40 ans, Idris Abdallah, âgé de 70 ans, Adam Mohamed, âgé de 55 ans et Mohamad Abdallah, âgé de 35 ans.

A Birak, les délégués d'Amnesty International ont rencontré deux frères venant de Jizu, à trois heures à pied de Silaya, qui avaient été blessés par balle lors d'une attaque en juillet. Leur village a été attaqué un lundi, jour de marché, par des milices arabes qui auraient tué 5 personnes. Les délégués ont également rencontré des Zaghawa du village d'Usha, à une heure à pied de Silaya, qui ont dit avoir été attaqués en juin. Ils ont dit qu'au moins 400 personnes avaient été tuées dans leur village, sur 1700 habitants.

Les délégués d'Amnesty International ont visité plusieurs sites autour d'Adré au Tchad où des populations soudanaises avaient trouvé refuge. Les réfugiés étaient principalement Masalit et avaient fui des attaques sur des villages situés dans les zones rurales autour d'el-Jeneina, la capitale du Darfour occidental.



Un groupe de réfugiés Masalit que les délégués d'Amnesty International ont rencontré autour d'Adré à l'est du Tchad ©AI

Le village de Murli, à environ cinq kilomètres d'Al-Jeneina, a été attaqué deux fois entre juillet et août. Un villageois a déclaré aux délégués d'Amnesty International :

« C'était tôt le matin, les gens dormaient. Environ 400 personnes armées ont encerclé le village, elles avaient des uniformes militaires, les mêmes que ceux portés par l'armée, ainsi que des véhicules et des fusils. Un avion est venu plus tard, pour voir si l'opération avait réussi. Au moins 82 personnes ont été tuées pendant la première attaque. Certaines ont été blessées par balle, et d'autres, comme les enfants et les vieillards, ont été brûlés vifs dans leur maison. »

Un autre, qui était blessé au pied, a dit : « Je suis resté dans le village après la première attaque. Un autre groupe a alors attaqué un jour de marché, vers 2 heures de l'après-midi, après la prière d'une heure. Ils avaient entendu dire que des gens avaient survécu à la première attaque. Ils ont encerclé le marché des deux côtés et ont tiré sur les gens. Ils ont frappé ceux qui essayaient de s'enfuir. Ils ont tué 72 personnes. Moi-même j'ai été blessé et je suis venu ici pour être soigné. Autour de Murli, presque cinq autres villages ont été attaqués : il s'agit de Kutumanda, Tandî, Kandale, Uchuka et Bertenyu. »

A Meramta, un village d'environ 450 familles, à quelque 25 kilomètres au sud d'el-Jeneina, plus de 300 personnes auraient été tuées, surtout par balles, lors d'une attaque par les Janjawid et des soldats du gouvernement, le 28 juillet à l'aube. Les femmes qui ont essayé de s'enfuir ont été battues à coups de crosse. Les maisons ont ensuite été brûlées. Meramta aurait été attaqué au moins quatre fois. Lors d'une attaque au mois d'octobre, pendant la journée, dix autres personnes auraient été tuées et cinq blessées. Le village serait maintenant vide. Tukultukul, un village près de Meramta, a été attaqué le même jour, le 28 juillet, deux heures après, vers huit heures du matin, par un groupe de Janjawid armés et des soldats du gouvernement. Au moins huit personnes y auraient été tuées.

Les attaques auraient continué, notamment sur les villages de Dongajul, Seratuya, Kulkute, Guinda et Haraza autour d'Al-Jeneina, causant la fuite d'autres civils au Tchad dans la région d'Adé, au Sud d'Adré.

Le village de Kasia a été attaqué trois fois entre le 28 juillet et le 1^{er} août 2003, par des milices arabes et des soldats du gouvernement. Lors de la première attaque, qui aurait eu lieu à 8 heures du matin, au moins 18 personnes auraient été tuées, certaines dans leur maison. Lors de la seconde attaque, quatre personnes auraient été tuées et du bétail volé. Lors de la troisième attaque, quelque six personnes auraient été tuées et les maisons brûlées.

Bauda, à quelque 80 kilomètres au sud d'el-Jeneina, peuplé d'environ 200 familles, a été attaqué le 29 août à 10 heures du matin. Les attaquants étaient des milices arabes et des soldats. Yahya Mohamed, qui a été blessé par balle à la jambe droite alors qu'il s'enfuyait, a dit aux délégués d'Amnesty International que 16 personnes avaient été tuées par balles ce jour-là. Le village a été réduit en cendres. Au moins neuf personnes auraient été tuées lors d'une attaque au village d'Ambgadina, au nord d'Al-Jeneina.

Parfois les personnes attaquées connaissent leurs attaquants. Le 10 août, Suani, un village aux environs d'Al-Jeneina ainsi que son marché ont été attaqués dans l'après-midi par les Janjawid et des soldats. « Nous connaissons les Janjawid », a déclaré un villageois aux délégués d'Amnesty International, « ils étaient nos voisins auparavant, les Rizeiqat et les Mahariya. » Ils ont tué neuf personnes qui s'enfuyaient, ont battu les femmes et ont volé toutes leurs casseroles. Ils n'ont pas brûlé le village.

Bien qu'un grand nombre d'hommes aient été la cible des meurtres, parfois des femmes et même des enfants ont été tuées de manière délibérée. A Abu Gamra en septembre, une enfant, Khadija Idris a été tuée par les milices alors qu'elle essayait de les empêcher de voler son bétail. A Murli, près d'el-Jeneina, au moins neuf personnes auraient été tuées à coups de fusil lors d'une attaque par les Janjawid. Elles s'appelaient Alima Adam, âgée de 25 ans, Kaltuma Sabu, âgée de 25 ans, Awa Abdallahi, âgée de 30 ans, Mariam Harun, âgée de 35 ans, Khadija Abdullahi, âgée de 30 ans, Fatuma Idris, âgée de 20 ans, Aisha Mohamed, âgée de 30 ans et Dolma Ismail, âgée de 20 ans.

Parfois des personnes isolées ont été tuées dans leurs champs ou sur les routes. Al Mahdi Suleiman, âgé de 30 ans, Hassan Suleiman, 20 ans et Dilloh Ismail, 30 ans, originaires du village de Hasan Basau dans le Darfour septentrional, auraient été attaqués et tués par des milices arabes pendant qu'ils emmenaient leur bétail aux pâturage, vers le mois d'avril. Une autre personne, le beau-père d'Arbab Ibrahim, a été tué par des Arabes alors qu'il revenait du marché à son village Mejde dans la région d'Habiela, au mois de juin.

Les délégués d'Amnesty International ont recolté de nombreux autres témoignages de réfugiés qui étaient consistants les uns avec les autres. Ces témoignages forment clairement un ensemble de violations répétées, à la fois par les Janjawid et par les soldats

du gouvernement. Beaucoup de témoignages ont suggéré de manière consistante que les Janjawid et les soldats coopéraient.

Homicides illégaux dus à des bombardements délibérés ou aveugles

Les attaques terrestres sur des villages ou des villes ont souvent été précédés ou suivis par des bombardements de la part de l'armée de l'air soudanaise. Selon les témoignages des réfugiés soudanais au Tchad et de victimes au Soudan, il semblerait que ce soient les villages et les villes du Darfour septentrional qui auraient le plus souffert de bombardements aériens. Cela est peut-être dû au fait que c'est dans cette région que l'opposition armée est considérée comme étant la plus active et qu'elle contrôle certains lieux. Des bombardements auraient également eu lieu dans le Darfour occidental et le Darfour austral, autour de Kabkabia et de Jebel Marra (des montagnes).

La plupart des bombardements, selon les descriptions recueillies auprès de témoins oculaires par Amnesty International, semblent avoir violé l'obligation de distinguer entre personnes ou objets civils et objectifs militaires ou le principe de proportionnalité. Ces deux principes constituent les bases du droit international humanitaire qui régule les conflits armés. Parfois, les bombardements semblent avoir visé des civils de manière délibérée.

Les bombardements consistent généralement en des boîtes remplies de bouts de métal, lâchées à l'arrière d'avions Antonov. De par leur nature ils manquent de précision. Parfois les civils ont rapporté la présence d'hélicoptères, volant à basse altitude et tirant sur les villages et les civils. Ces deux types d'engins aériens ont été utilisés de manière répétée par le gouvernement soudanais dans le cadre du conflit avec le sud Soudan. Malgré les condamnations internationales de bombardements délibérés dans le Sud, et les promesses de la part du gouvernement de ne pas attaquer civils ou objets civils dans le cadre des négociations de paix du Soudan, les mêmes tactiques sont utilisées dans le conflit du Darfour.

Les bombardements ont pour effet de terroriser la population et d'encourager panique et déplacement. La plupart des civils qui ont trouvé refuge au Tchad ont indiqué que les bombardements continus, qui pouvaient être entendus ou vus depuis leurs camps au Tchad, étaient la principale raison pour laquelle ils ne retourneraient pas dans leur pays.

Kornoy a été bombardée de manière répétée depuis juin 2003, ce qui a provoqué une fuite de la population en masse au Tchad. Le 20 juin 2003, Kornoy a été bombardée. Amina Ishaq, âgée de 35 ans, a expliqué aux délégués d'Amnesty International :

« J'ai perdu ma fille dans le bombardement du 20 juin, il était environ 4 heures de l'après-midi. Elle s'appelait Nada Ismail, elle était près d'un puits. Lorsque les bombardements se sont arrêtés, nous l'avons trouvé et avons ramassé son corps en morceaux. »

Une autre a dit : « Il était 10 heures du matin, j'étais en train de cuisiner. L'avion est venu soudainement et a complètement détruit ma maison. Je me suis enfuie au Tchad. »

Nura Rahma Abdu, qui était alors enceinte, a perdu son bébé, apparemment à cause du choc et de la peur provoqués par les bombardements.

« Quand l'avion est venu, j'étais enceinte de cinq mois. J'ai perdu mon bébé à cause du bombardement. Quand l'avion a bombardé j'étais à l'extérieur de la maison, j'ai vu que mon mari était à l'intérieur. J'ai couru vers la maison. La fumée des bombes m'a fait tousser, puis j'ai perdu du sang et mon bébé. Je suis venue ici avec mon mari, il y a deux mois, parce que je ne me sentais pas bien. J'ai des douleurs au corps et mon ventre est toujours gonflé, malgré avoir perdu le bébé. »

Tina a été bombardée de manière répétée par le gouvernement soudanais qui tentait d'anéantir l'opposition armée, qui avait pris le contrôle de la ville et des civils y ont été tués. Faiza Idris Adam, une élève âgée de 14 ans a témoigné :

« Il était 9 heures, j'étais en classe lorsque la ville a été bombardée, notre professeur nous enseignait l'histoire et la géographie quand l'avion a bombardé notre école. C'était le 5 août ; il y a trois écoles à Tina, la notre était dans le quartier de Jurga. Les élèves se sont enfuis. Saddam Omer, un élève de ma classe, age de 14 ans, est sorti, il a été touché, il est mort dans la cour de l'école. J'ai vu son corps, ses parents sont venus le chercher. Il était intelligent, il était le deuxième de la classe, il aimait les maths et le football. » Les habitants de Tina ont été très affectés par les bombardements. Les citoyens ont parfois rapporté la mort de dizaines de membres de leur famille tués ou blessés par les bombardements. Le 7 juillet, Abdel Qader Musa, age de 15 ans, a été touché par un éclat à la main droite alors qu'il surveillait des chèvres à côté de sa maison à Tina :

« L'avion est arrivé et le feu des bombes a coupé mes doigts. Parfois il y a du sang qui coule entre mes doigts, cela fait encore mal. Je suis un élève de quatrième, j'écrivais de la main droite. »

Quand sa mère a voulu l'emmener à l'hôpital, l'avion est revenu. Ils se sont tous deux enfuis à Tina Tchad.

La plupart des villages autour de Tina ont également été bombardés. Khasam Abu Gamra a tellement été bombardé que ses habitants ont dit : « Les avions bombardent n'importe quand et n'importe où, parfois quatre fois par jour, le matin, le soir. Ils bombardent tellement que nous ne pouvons plus aller cultiver nos champs. Beaucoup de gens et d'animaux ont été tués à cause des bombes. »

Kutum a été bombardé pendant les combats entre les troupes gouvernementales et l'ALS, vers la fin juillet, avant que la ville ne soit attaquée par les Janjawid. Bien que les rebelles aient été présents dans la zone au moment des bombardements, des civils et des bâtiments civils ont été touchés par les bombes. L'hôpital et la prison, en particulier, ont été bombardés. Une femme originaire de Kutum, rencontrée dans le camp de réfugiés de Tina, a dit aux délégués d'Amnesty International : « Les gardes et les détenus de la prison ont été tués par le bombardement. L'hôpital a également été détruit et ses patients tués. Je connaissais deux malades qui étaient à l'hôpital à ce moment-là et qui ont été tués par le bombardement. Ils s'appelaient Mohamed Ali, un fermier âgé de 40 ans et Aminé Ishag, une jeune femme de 20 ans. C'est très triste. »

Les villages aux alentours de Silaya, plus au sud dans le Darfour septentrional, près de la frontière avec le Tchad, ont également été bombardés au moment où des attaques terrestres avaient lieu. Les réfugiés de la zone qu'Amnesty International a rencontrés ont dit que les bombardements continuaient encore au mois de novembre. A Turlili, un village au nord de Silaya, au moins huit personnes ont été tuées par les bombardements. Des animaux y ont également été tués.

2.1.2 Actes violents et de torture, y compris des viols, à l'encontre des civils

Les attaques terrestres et les massacres de civils par le gouvernement et les milices favorables au gouvernement ont souvent été accompagnés d'actes brutaux de violence, y compris des blessures par balle et des passages à tabac, et parfois des viols de femmes ou de fillettes. Beaucoup de villageois ont dit que les hommes étaient les cibles principales des homicides. Bien que des femmes aient été tuées, il semble que la majorité des femmes aient été battues plutôt que tuées lors d'attaques.

Lors d'une attaque à Kornoy, Jamal Adam Nusur, âgé de 20 ans, a été poursuivi et aurait été battu tellement violemment par les Janjawid qu'il aurait succombé à ses blessures.

Kaltuma Abdallah, âgée de 15 ans, aurait été attaquée par les milices arabes à Abu Jidad. Elle était dans sa maison lorsque les milices sont arrivées. Elle s'est enfuie mais a été touchée par balle. Sa tante aurait été tuée par un coup de fusil.

Adam Mohamed, âgé de 40 ans et son frère, du groupe ethnique Tama, ont été attaqués le 14 novembre dans le village de Tutursa. Adam Mohamed a été surpris par certains membres de la milice dans sa maison. Ils l'ont fouetté en disant : « Vous êtes tous des opposants, nous allons vous éliminer. » Ils ont pris tout son argent. Il a réussi à s'enfuir et a marché jusqu'au Tchad. Le même jour, les milices ont encerclé la maison de Zara Sheikh, une femme de 28 ans et lui ont demandé de l'argent. Lorsqu'elle a refusé, ils l'ont frappé avec un fouet.

Quand Murli a été attaqué, Jamila Mohamed s'est enfuie à pied avec une autre femme, Aisha Harun. Les attaquants les ont poursuivies à cheval. Ils les ont arrêtées, les ont battues avec des branches sèches et ont pris leurs vêtements. Ils les ont ensuite laissé partir. A Tuja, un village près de Murli, Hawau Hassan Tuja, une femme, était en train de fuir une attaque par des milices arabes, avec ses sept enfants. Ses enfants ont réussi à s'échapper, mais elle dit avoir été battue et dépouillée de ses vêtements et de ses possessions.

Parfois des femmes trouvées sur les routes ou dans la brousse, pendant qu'elles ramassaient du bois, qu'elles voyagent ou qu'elles fuient les attaques, ont été violées.



Un groupe de femmes originaires du Darfour qu'Amnesty International a rencontrées au Tchad
©AI

Les délégués d'Amnesty International ont entendu des récits indiquant le viol de femmes et de fillettes par les Janjawid. Il est cependant difficile de savoir à quelle échelle le viol est pratiqué dans le cadre de la guerre au Darfour, parce que les femmes n'en parlent qu'à contrecoeur, par peur d'être ostracisées par leur communauté. Comme les femmes l'ont dit aux délégués d'Amnesty International :

« Les femmes ne vous diront pas facilement si une telle chose leur arrive. Dans notre culture, c'est une honte, et les femmes la cacheront dans leur cœur pour que les hommes ne le sachent pas. »

« Les femmes ne vous diront pas spontanément si elles ont été violées, c'est une honte cachée. Cependant si vous posez la question certaines femmes vous le diront. Les femmes aussi ont des droits et nous sommes heureuses que quelqu'un se sente concerné. »

A Sasa, près de Kornoy, deux jeunes filles¹¹, âgées respectivement de 15 et 14 ans, auraient été violées par des milices arabes, selon une femme interrogée par les délégués d'Amnesty International à Tina.

A Murli, trois jeunes filles, âgées de 10, 15 et 17 ans, qui avaient fui une attaque ont été trouvées dans la brousse par les attaquants et auraient été violées. Les jeunes filles

¹¹ Les noms des personnes qui auraient été violées ne sont pas donnés, pour protéger leur identité.

seraient toujours au Soudan, ou elles seraient aidées par des médecins traditionnels. Deux autres, âgées de 20 et 25 ans, auraient également été violées par les attaquants sur la route, lorsqu'elles revenaient au village après être allées chercher de l'eau. Ces précisions ont été données à Amnesty International par deux femmes originaires du même village que ces jeunes filles et qui les connaissaient.

Un homme originaire de Suani a dit : « Beaucoup de femmes ont été battues avec des bâtons et des coups de crosse pendant les attaques. Certaines ont été blessées et sont allées à l'hôpital à el-Jeneina. Mais il faut avoir de l'argent pour aller à l'hôpital. Il y a aussi des femmes de notre village qui ont été utilisées comme épouses de force par les Arabes. »

2.1.3 Destruction de villages et de récoltes et pillage de bétail et de biens

Les attaques terrestres semblent non seulement avoir eu pour but de tuer les gens, mais également d'anéantir leurs vies et leurs moyens de subsistance. Dans une région sujette à la sécheresse et au sous-développement, la destruction de maisons et de récoltes a des conséquences terribles sur les stratégies de survie de la population locale. Cela veut dire qu'abris et nourriture, biens essentiels et qui constituent aussi des droits économiques et sociaux, sont refusés à la population. Le déplacement causé par les attaques directes contre les villages de civils ajoute aussi à la pression sur les populations urbaines dans les villes du Darfour ou du Tchad ou d'autres se réfugient.

Les récits de témoins oculaires à la destruction qui se déroule au Darfour ont été obtenus de groupes de réfugiés éparpillés sur plus de 300 kilomètres le long de la frontière est du Tchad. Ces témoignages étaient crédibles, cohérents et pris collectivement, formaient un ensemble de destruction et de pillage vastes, voire systématiques des moyens de subsistance des populations attaquées. Ces témoignages, ainsi que d'autres informations obtenues par Amnesty International, indiquent une stratégie militaire de la part des Janjawid, soutenus par l'armée du gouvernement, de déplacer la population sédentaire au Darfour de manière forcée. Les témoignages suggèrent que cette stratégie aurait pour but de prendre le contrôle de la terre ou de punir les populations soupçonnées de soutenir ou de sympathiser avec les groupes d'opposition armés au Darfour.

Les populations des campagnes du Darfour dépendent principalement de cultures de subsistance et d'élevage de bétail, de moutons ou de chèvres. Certaines communautés ont des chameaux. Le bétail et les chameaux sont souvent les sources principales de richesse pour les habitants de ces régions semi-désertiques. Dans certains cas, les populations ont aussi été privées de leurs couvertures, de leurs vêtements, de leurs ustensiles de cuisine et de leurs casseroles et de leurs jerrycans qu'ils utilisent comme des récipients pour l'eau. Lorsque les gens ont peu, le pillage de leurs possessions rend les actes essentiels de la vie comme aller chercher de l'eau, préparer les repas ou se couvrir lors de nuits froides encore plus difficiles.

De plus, le gouvernement soudanais, prétextant insécurité et nécessité de se battre contre les insurgés, a restreint le mouvement des personnes au Darfour, y compris celui des marchands et des véhicules commerciaux, qui étaient les fournisseurs traditionnels de nourriture, de vêtements, de couvertures et de médicaments dans les villages isolés de campagne.

Les gens de Turlili ont expliqué à quel point les destructions et le pillage les affectaient : « D'abord les Arabes ont brûlé les maisons et pris nos animaux. Ensuite ils ont pris nos ustensiles de cuisine, notre mil dans les champs et même nos couvertures. C'est cela qui nous a fait venir ici. Ils ont pris le mil avec eux, nous n'avons pas pu récolter nos semences. Leurs chameaux ont mangé nos cultures. D'habitude nous récoltons au mois de septembre et les femmes cultivent des légumes après la récolte. Comment voulez-vous que l'on vive maintenant ? »

Un chef local dans la région d'Abu Gamra, entre Tina et Kornoy, a décrit l'ampleur des destructions dans son village :

« Les Arabes et les forces du gouvernement sont arrivés des deux côtés du village, avec des véhicules, à cheval ou à dos de chameau, et des armes. Je me suis caché pour voir combien ils étaient. Les Arabes ont encerclé le village avec plus de 1000 chevaux. Il y avait également un hélicoptère et un avion Antonov. Ils ont bombardé la ville avec plus de 200 obus. Nous avons compte 119 personnes tuées par les obus. Ensuite ils ont brûlé toutes nos maisons et ont pris toutes les marchandises au marché. Un bulldozer a détruit les maisons. Les voitures des commerçants ont été brûlées et les générateurs volés. Ils ont dit qu'ils voulaient conquérir tout le territoire et que les Noirs n'avaient pas le droit de rester dans la région. »

D'autres villageois des alentours de Tina ont expliqué que les bombardements avaient détruit des puits. Ils ont dit qu'à Khasan Basao, des puits avaient été empoisonnés et sentaient le soufre. Ils ont aussi allégué que des mines avaient été plantées autour du village.

Le Soudan a signé le Traité sur l'interdiction des mines anti-personnels en 1997 et, le 13 octobre 2003, a ratifié la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et de leur destruction (traité d'Ottawa). Amnesty International appelle le gouvernement soudanais à mettre en application les provisions du traité d'Ottawa dans leur intégralité, y compris dans la législation nationale et en pratique.

2.1.4 Enlèvements, arrestations, torture et homicides de détenus

Les attaques menées par les Janjawid ont parfois été suivies d'enlèvements de civils. Il n'y a pas d'information disponible sur le sort ou le traitement des personnes suivantes, qui ont été enlevées. Amnesty International est préoccupée par le fait que ces individus puissent avoir « disparu ».

Deux femmes du village de Fuja auraient été enlevées par les membres d'une milice arabe alors qu'elles se rendaient au Tchad en août 2003. Elles s'appellent Hawa Sabun Ishaq (25 ans) et Hura Sabun (40 ans). Leurs familles au Tchad n'ont reçu aucune nouvelles d'elles depuis. Elles ne savent pas si elles sont toujours vivantes.

Trois hommes du groupe ethnique Dorok auraient été enlevés par les Janjawid après l'attaque contre le village d'Abu Jidad début août. Il s'agit d'Ahmed Ibrahim Abdallah, âgé de 28 ans, d'Abud Fadl, âgé de 27 ans et de Musa Ahmed, âgé de 25 ans. A ce jour, il n'y a aucune information disponible sur l'endroit où ils se trouveraient.

Le maire d'Abu Gamra, Kitir Mohamed Adam, a parlé aux délégués d'Amnesty International de l'enlèvement de deux jeunes femmes pendant l'attaque sur Abu Gamra, le jour de du marché.

« Cet homme a été touché par un coup de fusil alors qu'il essayait de fuir les milices avec son cheval. Sa fille et une autre femme étaient en train de fuir mais l'une d'entre elles a vu que son père était touché et est revenue pour l'aider. Le père a donné un fusil qu'il possédait à sa fille pour que les deux jeunes femmes puissent se défendre. Les Arabes ont arraché le fusil des deux femmes, les ont frappées et les ont forcé à monter sur leurs chevaux. Ils les ont emmenées. Elles s'appellent Hawa Abdel Rahman Kitir (28 ans) et Fatima Ahmed Issa (32 ans). »

Quelques trente hommes auraient été enlevés par les Janjawid à Garadai, près de Silaya. Les villageois de Garadai n'ont pas eu de leurs nouvelles depuis.

« Nous ne savons pas pourquoi ils les ont pris. Peut-être pour les tuer ou pour obtenir d'eux des informations. » Les noms de ces hommes seraient les suivants :

- Abdallah Adam, commerçant âgé de 40 ans
- Abdallah Abaker, commerçant âgé de 42 ans
- Musa Isa, paysan âgé de 30 ans
- Ahmed Ishaq, paysan âgé de 37 ans
- Abdallah Ahmed Ibrahim, paysan âgé de 40 ans
- Mohamed Ibrahim Adam, paysan âgé de 50 ans
- Dini Mohamed, paysan âgé de 35 ans
- Yahya Izrik, paysan âgé de 45 ans
- Mohamed Abu Adam, paysan âgé de 25 ans
- Adam Aby, paysan âgé de 45 ans
- Musa Yaqub, paysan âgé de 45 ans
- Mohamed Abaker, paysan âgé de 60 ans

A Jizu, près de Silaya, environ 12 personnes, toutes des paysans, ont aussi été enlevés après une attaque. Ils auraient été attachés et forcés à marcher devant les chevaux des Janjawid. Leurs noms ont été donnés comme tels :

- Abdallah Ali, âgé de 35 ans
- Jir Abdallah, âgé de 25 ans
- Bashir Suleiman, âgé de 27 ans
- Yahya Abdel Rahman, âgé de 25 ans
- Abakar Issa, âgé de 25 ans

- Mamad Khalil, âgé de 45 ans
- Mohamed Suleiman, âgé de 45 ans
- Abdallahi Abdallah, âgé de 45 ans
- Anwar Ibrahim, âgé de 50 ans
- Taher Ahmed Mohamed, âgé de 25 ans
- Bishara Abdallah, âgé de 35 ans
- Din Ibrahim, âgé de 25 ans

A Turlili, au nord de Silaya, 12 personnes auraient été enlevées, y compris Abaker Adam Omar, âgé de 40 ans et Abdel Aziz Hassan, âgé de 27 ans.

Idris Suleiman, âgé de 30 ans, aurait été enlevé avec d'autres personnes par les Janjawid dans le village d'Usha, au sud de Silaya. Les autres personnes enlevées seraient :

- Mohamed Suleiman, commerçant âgé de 50 ans
- Mohamed Dein, commerçant âgé de 40 ans
- Adam Abo, commerçant âgé de 60 ans
- Yahya Issa, paysan âgé de 35 ans
- Yahya Omar, paysan âgé de 36 ans
- Bahar Amer
- Abdel Karim Yaqub
- Dahab Mohamed
- Mohamed Nigui
- Et trois femmes dont le nom n'est pas connu

Les délégués d'Amnesty International ont reçu des informations précisant qu'un autre groupe de 22 personnes avaient été enlevées par les Janjawid au marché de Suani, près d'Al-Jeneina, et torturées. L'une d'entre elles, un homme appelé Arabi Anjol, a été tué de manière sommaire. Ce serait une exécution délibérée. Amnesty International craint que les autres personnes nommées dans ce rapport qui ont été enlevées aient souffert le même sort.

Deux hommes qui étaient parmi les personnes enlevées et qui ont réussi à s'échapper ont raconté aux délégués d'Amnesty International ce qui leur est arrivé :

« Le 12 août, les Arabes ont encerclé le marché. Ils voulaient se venger et c'est pour cela qu'ils ont agi de telle sorte. Au début les gens ont commencé par s'enfuir mais les Arabes ont dit qu'ils ne nous feraient pas de mal. Nous avons donc arrêté de nous sauver. Ils ont choisi certaines personnes au hasard et nous ont attaché au milieu du marché devant tout le monde. Ils nous ont forcé à nous accroupir avec des pierres derrière les genoux. Ils nous ont laissé au soleil et ont commencé à nous battre. L'un d'entre nous, Arabi Anjol, a eu le bras cassé à cause de cela. »

« Au coucher du soleil, ils nous ont forcé à partir avec eux et à courir devant leurs chevaux. Ils nous ont amené à un camp militaire où il y avait des soldats et un bâtiment avec des canons à l'intérieur. Le camp est dirigé par un membre de l'armée soudanaise et quelqu'un d'autre. Ils nous ont laissé dehors et nous ont tabassé avec des pierres et à coups de crosse. Ils nous disaient : « Nous sommes les Arabes, nous avons la priorité, vous êtes les noirs » ; « le gouvernement nous donne des armes et

vous ne pouvez pas rester au Soudan, nous vous tuerons et prendrons tous vos biens ». Ils nous ont posé des questions. Arabi Anjol, qui avait le bras cassé, n'a pas répondu. Alors il a été mis de côté et abattu par deux coups de feu. Ensuite ils ont parlé à leurs autorités à Al-Jeneina. Nous avons été transférés à Al-Jeneina où le chef des Janjawid nous a demandé si nous avions des armes. Nous avons répondu que non et il nous a laissé partir. »

« Cinq personnes souffrent encore de la torture qu'ils ont enduré, y compris une qui a été frappée à l'œil. Nous pensons qu'ils sont à l'hôpital d'el-Jeneina. Les autres sont toujours à el-Jeneina avec leurs familles. Nous avons entendu dire qu'ils ont été inculpés ; ils vont être jugés par les autorités, nous ne savons pas pourquoi. »

Les forces régulières du gouvernement, y compris l'armée, l'intelligence militaire et les forces de sécurité ont arrêté de nombreuses personnes au Darfour, avant et depuis que le conflit a commencé. Les Four, les Zaghawa et les Masalit, en particulier les chefs de communautés, ont été ciblés. Ces arrestations ont été documentées dans les nombreuses « actions urgentes » d'Amnesty International ces derniers mois. Beaucoup de ceux qui ont été arrêtés ont été détenus au secret et torturés. Par exemple, Adam Hassan Abdel Rahman a été arrêté le 2 mai 2003 à Tina Soudan et emmené par avion aux bureaux de l'intelligence militaire à Al Fasher¹². Il aurait été détenu pendant quatre mois au secret. Il aurait été battu et torturé avec des chocs électriques. On ne lui aurait donné que de la mauvaise nourriture et seulement une tasse d'eau par jour ; il était détenu avec 25 autres personnes dans une cellule qui n'avait pas de toilettes. Trois personnes seraient mortes dans ce lieu de détention : Sheri' Abdel Rahman, originaire de Tina, Abdel Rahim Taharja, un avocat de Kutum et Hagar Yusuf Hagar, qui serait mort de maladie sans avoir eu accès à un médecin. Adam Hassan a été relâché le 13 septembre 2003, dans le contexte de l'accord conclu sous les auspices du Tchad entre le gouvernement soudanais et l'ALS.

Les réfugiés soudanais rencontrés au Tchad ont parlé d'autres arrestations à Amnesty International. Amnesty International a demandé aux autorités soudanaises une liste complète de ceux qui sont détenus en rapport avec la crise au Darfour, mais n'a pas reçu de réponse.

A Kutum, des personnes auraient été arrêtées avant que les combats entre les troupes du gouvernement et les groupes d'opposition armés n'aient lieu. Al Hadi Adam aurait été arrêté par le gouvernement et on serait sans nouvelles de lui jusqu'à maintenant.

Aux alentours de Silaya, d'autres personnes ont été arrêtées les mois précédant les combats. Parmi elles, Adam Abdallah aurait été enchaîné et battu lors de son arrestation ; Abaker Adum, un paysan âgé de 37 ans, aurait été arrêté alors qu'il était en chemin pour Silaya en juillet. Leurs amis n'ont pas eu de leurs nouvelles depuis. Ils ont suggéré qu'ils pouvaient être détenus à la prison d'el-Jeneina. Un commerçant, Ishaq Abdallah, aurait été arrêté en juin 2003 dans le village de Kongok, au nord-est

¹² Voir *Craintes pour la sécurité/ Craintes de torture ou de mauvais traitement*, Action Urgente d'Amnesty International, le 23 juillet 2003 (index AI: AFR 54/064/2003)

d'Al-Jeneina, après que les Arabes se seraient plaints au gouvernement qu'il révélait leurs secrets. On ne l'a pas revu depuis.

Comme prévu dans l'accord de cessez-le-feu sponsorisé par les autorités tchadiennes au mois de septembre, le gouvernement et l'ALS ont échangé des prisonniers. Ceux détenus par le gouvernement n'étaient pas des prisonniers de guerre : beaucoup n'étaient pas des combattants, mais étaient détenus simplement parce qu'ils étaient soupçonnés de sympathiser avec les idées de l'opposition armée, parce qu'ils en partageaient le même groupe ethnique ou avaient un statut élevé au sein de leur communauté. Cependant l'ALS affirme que 28 prisonniers n'ont toujours pas été relâchés. L'ALS pense qu'ils ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires. Parmi eux, il y aurait :

- Mohamed Adam Musa (qui aurait une jambe cassée)
- Abaker Tikki Jamus
- Mustafa al-Tom Hari
- Saleh Omar Shaikh al-Din
- Ibrahim Khater Arja
- Al-Damarja Hamed
- Hamed Bija Ambedda
- Al-Sadeq Ali Abdallah
- Mohammad Jiddu Karkur
- Abdel Majed Hamed
- Ibrahim Jaber Musa
- Yaqub Yunus Har
- Ahmad Issa Nahar
- Ibrahim Ahmad Ismail
- Abdel Rhaman Sharif Ali
- Suleiman Ismail Omar
- Khater Ismail Abdallah
- Tukar Ahmad Yaqub
- Yahya Bashir Bush
- Omar Musa Ibrahim
- Ahmad Yaqub Mohammad
- Hassan Baqeira Arba
- Bashir Ali Aqid
- Mukhtar Ishq Saleh
- Musa [nom de famille inconnu]

2.2 Atteintes aux droits humains par les groupes politiques armés

2.2.1 Informations faisant état de meurtres et de pillages

Le réseau d'information de l'ONU, IRIN, a déclaré le 30 juillet que « les rebelles de l'ALS attaquaient et pillaient régulièrement des villages, prenaient de la nourriture et parfois tuaient des gens », selon des sources humanitaires. « Le 19 juillet, ils ont attaqué la ville de Tawila à 60 km d'Al Fasher, ont tué deux agents de police et deux civils. [...]

des hommes armés inconnus ont attaqué une banque de grains, un poste de santé et le marché local du village de Mado dans la région de Sayah, pillant de la nourriture, des meubles et des médicaments [...].¹³

Le 2 janvier 2004, « l'opposition armée a selon les informations reçues attaqué le village de Sharaya dans le Darfour méridional le 2 janvier, tuant entre quatre et six agents de police et des soldats, et ont pillé le marché local », selon IRIN. Le gouverneur du Darfour occidental aurait dit qu' « il n'y avait pas de troupes armées aux alentours et les quelques membres de la police et de la sécurité ont été pris par surprise et n'étaient pas préparés à combattre avec un tel nombre de hors-la-loi lourdement armés. »¹⁴

Amnesty International a reçu très peu d'informations concernant des homicides de civils par l'opposition armée l'ALS et le JEM. C'est peut-être parce qu'ils n'ont pas été commis à grande échelle, ou parce que l'organisation n'a pas rencontré de victimes de telles atteintes, ou parce que les civils ne parleraient que des atteintes commises par ceux qu'ils considèrent comme les agresseurs. Amnesty International a demandé aux autorités soudanaises des informations concernant les atteintes aux droits humains par l'opposition armée, y compris des précisions concernant le traitement des soldats gouvernementaux qui avaient été capturés puis relâchés, mais ne reçut aucune réponse qui contenait des exemples précis d'atteintes. Cependant, dans certains cas, les groupes politiques armés semblent avoir mis en danger la vie des civils. Après avoir pris le contrôle de villes ou de villages, ils semblent ne pas avoir pris de précautions de base pour limiter les conséquences d'attaques sur les civils par le gouvernement et les milices alliées au gouvernement. Cependant leur inaction ne change en rien l'obligation du gouvernement et des milices favorables au gouvernement de ne pas commettre d'attaques directes, aveugles ou disproportionnées à l'encontre de populations ou de biens civils. Tina et Kornoy ont été bombardées de manière répétée par l'armée de l'air soudanaise lorsqu'elles sont passées sous contrôle de l'opposition armée, alors que des civils étaient présents dans les villes. Kutum a aussi été lourdement bombardée fin juillet et en août. Quand l'ALS s'est retiré de Kutum le 3 août, il a dit l'avoir fait pour que les civils ne soient pas bombardés par le gouvernement. Deux jours après, les Janjawid ont attaqué Kutum et ont tué des civils de manière délibérée.

2.2.2 Arrestations et détentions par les groupes d'opposition armés

Amnesty International a cherché à obtenir des informations auprès des autorités soudanaises sur le nombre des soldats gouvernementaux détenus et relâchés par l'opposition armée ainsi que sur leur traitement pendant leur détention. Cependant, le gouvernement soudanais n'a donné aucune information à ce sujet.

Amnesty International a obtenu des informations précisant que six personnes¹⁵ avaient été arrêtées et torturées par le JEM. Le 18 septembre, des membres armés du JEM ont encerclé une maison où se trouvaient six hommes à Jirjira, au sud de Tina, dans le

¹³ *Insécurité de grande ampleur rapportée au Darfour*, IRIN, le 30 juillet 2003

¹⁴ *Six membres des forces de sécurité soudanaises tués par les rebelles au Darfour*, AFP, le 4 janvier 2004

¹⁵ Les noms de ceux qui auraient été arrêtés ne sont pas donnés afin que leur identité soit protégée

Darfour septentrional. L'un d'entre eux a été frappé à la tête à coups de crosse et les autres ont été enchaînés. Ils ont tous reçu des coups sur la tête et le corps. Les membres du JEM auraient ensuite introduit une mixture composée d'acide, de piment et d'essence dans la bouche, le nez et les oreilles de deux d'entre eux. Les six ont été transférés dans la brousse jusqu'à mi-octobre. Les deux hommes torturés auraient perdu leurs cheveux, vomi du sang et perdu en partie la vue après leur torture. Les quatre autres ont réussi à s'échapper pendant des combats autour de Kulbus. Des représentants du JEM ont dit à Amnesty International en décembre que ces hommes avaient été fait prisonniers parce qu'ils étaient des « agents du gouvernement » mais ont nié savoir quoi que ce soit à propos de leur torture. En décembre, les deux prisonniers restants ont été relâchés après qu'on leur ait donné des soins.

3. La responsabilité des autorités soudanaises dans les graves atteintes aux droits humains commises au Darfour

Les témoignages nombreux et concordants des réfugiés soudanais du Darfour, ainsi que d'autres informations obtenues par Amnesty International sur la situation des droits humains dans le Darfour, démontrent clairement la responsabilité du gouvernement soudanais dans les attaques mortelles à l'encontre de civils. Les bombardements de civils et de biens civils sont conduits par l'armée de l'air soudanaise. De plus, de nombreux témoins oculaires aux attaques terrestres contre des villages au Darfour ont clairement indiqué la présence conjointe et la coordination entre des éléments de l'armée soudanaise et les Janjawid dans ces attaques. Amnesty International tient le gouvernement soudanais responsable des graves atteintes aux droits humains commises par ses forces armées et les milices armées qui leur sont alliées au Darfour.

Même si des officiels du gouvernement ont nié tout lien entre le gouvernement et les Janjawid, il existe un très grand nombre d'informations qui montre qu'au moins certains éléments de l'armée soudanaise au Darfour collaborent avec les Janjawid lorsque des graves atteintes aux droits humains sont commises. Beaucoup de ceux qui sont attaqués au Darfour pensent que les autorités soudanaises utilisent les Janjawid comme une force par procuration dans leur stratégie de contre-offensive au Darfour. La législation internationale tient les parties à un conflit pour responsables des atteintes aux droits humains commises par les forces qui sont sous leur « contrôle général ».

De plus, le gouvernement soudanais n'a ni condamné ni conduit d'enquêtes transparentes et impartiales sur les nombreuses et graves atteintes aux droits humains commises dans le Darfour et rapportées par des activistes de la société civile locale, des chefs de communautés, des journalistes et des organisations non gouvernementales. Amnesty International pense que le gouvernement soudanais, par son silence, cautionne ou encourage d'autres abus. L'impunité avec laquelle les milices Janjawid ont agi au Darfour signale aussi que le gouvernement ne veut pas rendre de comptes sur sa responsabilité dans la crise des droits humains au Darfour.

Amnesty International estime qu'il existe des preuves évidentes de collaboration entre les Janjawid et les forces du gouvernement ; le gouvernement devrait soit cesser de soutenir et d'approvisionner les Janjawid, soit les soumettre à un strict contrôle hiérarchique, notamment en les obligeant à rendre des comptes pour les graves atteintes aux droits humains qu'ils ont commises. En tout cas, le gouvernement devrait prendre des mesures appropriées en ce qui concerne toutes les informations faisant état d'atteintes aux droits humains fondamentaux et au droit humanitaire international, qu'elles soient commises par les Janjawid, par d'autres milices favorables au gouvernement, par les forces du gouvernement, ou par ces différentes forces qui collaborent les unes avec les autres. Toute information de ce type devrait faire l'objet d'enquêtes indépendantes et impartiales et leurs auteurs devraient être traduits en justice.

3.1 Bombardements et attaques par les forces du gouvernement

Les avions Antonov et les hélicoptères armés sont la propriété du gouvernement soudanais. Amnesty International a dans ce document donné de nombreux exemples de bombardements aveugles ou dirigés contre des civils. Il existe beaucoup d'autres cas de bombardements qui ne sont pas décrits dans ce rapport mais qui ont été dénoncés par différents observateurs ou par des groupes de la société civile qui suivent la situation au Darfour. Dans chaque cas, une enquête complète, indépendante et impartiale est due, et elle devrait aboutir à ce que les auteurs ou ceux qui ont ordonné des atteintes graves au droit international humanitaire rendent des comptes.

Les témoignages consistants d'un très grand nombre de civils attaqués dans différentes parties du Darfour, par les Janjawid et des éléments de l'armée agissant ensemble, sont encore plus clairs. Au minimum, le gouvernement soudanais devrait enquêter sur ces graves allégations. Quand des soldats commettent de tels crimes, cela constitue des violations du droit national et du droit international relatif aux droits humains. La collaboration entre certains soldats et des milices « irrégulières » indique une stratégie militaire qui a pour but de forcer au déplacement une partie de la population considérée comme sympathisant avec l'opposition armée. Le gouvernement soudanais doit expliquer au Soudanais du Darfour et à la communauté internationale la présence et la participation rapportée des membres de ses propres forces dans les attaques de villages.

3.2 Informations indiquant des liens entre les Janjawid ou les milices arabes et le gouvernement

Comme il a été dit plus tôt, le conflit semble prendre une tournure raciale. Les groupes politiques armés assurent que les « Noirs » sont victimes de discrimination par le gouvernement. La rhétorique utilisée par les Janjawid, selon les civils qu'ils ont attaqués, montre qu'ils croient agir en tant que forces armées de contre-offensive dans le conflit du Darfour. Leurs paroles montrent qu'ils sont confiants que le gouvernement soutient leurs actions.

Un paysan réfugié du village de Kishkish a rapporté aux délégués d'Amnesty International les mots utilisés par les milices : « Vous êtes noirs et vous êtes des

opposants. Vous êtes nos esclaves, la région du Darfour est en nos mains et vous êtes nos éleveurs. » Elles auraient également dit : « Vous êtes des esclaves, nous allons vous tuer. Vous êtes de la poussière, nous allons vous anéantir. » Un autre civil attaqué se serait vu dire : « Vous êtes dans les champs, tout le reste appartient à nos chevaux. Nous avons le gouvernement à notre droite, vous êtes à notre gauche. Vous n'avez rien pour vous. »

Un civil originaire de Jafal a confirmé cela lorsqu'il se serait vu dire par les Janjawid : « Vous êtes des opposants au régime, nous devons vous anéantir. Comme vous êtes des Noirs, vous êtes comme des esclaves. Ainsi toute la région du Darfour sera en nos mains. Le gouvernement est de notre côté. L'avion du gouvernement est de notre côté et il nous donne des munitions et de la nourriture. »

D'autres informations données par les victimes du conflit indiquent que les activités militaires des Janjawid sont bien organisées, et souvent coordonnées avec des éléments de l'armée du gouvernement soudanais. Plusieurs personnes du même village ont dit aux délégués d'Amnesty International :

« Le chef des Arabes... donne des auxiliaires à l'armée...le haut commandant des Janjawid est basé à el-Jeneina. Il existe un camp militaire appelé Guedera où ils forment des gens. Ce n'est pas un secret. Ils s'organisent à el-Jeneina et ensuite les avions se dirigent dans ce camp. »

Un villageois de Meramta, pres d'Al-Jeneina, a expliqué : « Ici l'avion ne nous bombarde pas. Il donne aux Janjawid des munitions, des armes et de la nourriture. Ils ont des camps où ils se retrouvent : Guedera et Dedengira, à environ 25 kilomètres du village. Ces camps existent depuis quatre mois, avant il n'y avait rien. Des hélicoptères viennent aussi leur donner du renfort. »

Plusieurs sources ont indiqué la présence de leaders des Janjawid à el-Jeneina, la capitale du Darfour occidental. Ils auraient un bureau, et seraient visibles en train d'arpenter les rues avec des armes. Il y aurait douze camps militaires de Janjawid autour de la même ville, qui empêcheraient les personnes déplacées qui fuient les campagnes où règne l'insécurité, d'entrer dans la ville.

Toutes les victimes d'attaques ont précisé que les Janjawid étaient bien armés et bien équipés. Ils seraient en majorité vêtus d'uniformes militaires et seraient souvent accompagnés de soldats qui conduisent des véhicules militaires. Les types d'armes décrits par les réfugiés sont : des kalachnikovs, des bazookas, des fusils comme le G3 ou le FAL de Belgique. Amnesty International est préoccupée par le niveau de l'armement de ces forces irrégulières.

Après que les négociations aient échoué au Tchad, le Président soudanais Omar al-Bashir aurait déclaré à la télévision d'Etat soudanaise : « Nous utiliserons l'armée, la police, les *mujahidin*, les hommes à cheval pour se débarrasser de la rébellion. »¹⁶ Des représentants du gouvernement soudanais ont dit à Amnesty International que le terme *mujahidin* se

¹⁶ *Soudan: des milliers fuiraient de nouveaux combats au Darfour*, IRIN, le 4 janvier 2003

rapportait aux Forces de Défense Populaires, une force paramilitaire instituée par le gouvernement qui a auparavant combattu aux côtés des troupes gouvernementales dans le Sud.

Dans un autre cas, le Commissaire à l'Aide Humanitaire, Dr Salaf El Din, semblerait avoir confirmé que le gouvernement avait appelé des communautés ethniques du Darfour à soutenir le combat du gouvernement contre les rebelles. Il aurait déclaré : « Certains répondent et d'autres non. Cela ne veut pas dire que le gouvernement est biaisé contre un groupe en particulier. »¹⁷

3.3 L'inaction des autorités à condamner ou enquêter sur les abus

Selon les informations disponibles, le gouvernement n'a pas, mis à part à trois occasions, condamné les attaques à l'encontre des civils et les graves atteintes aux droits humains qui ont été commises par leurs soldats ou l'armée de l'air soudanaise pendant le conflit. Le silence des autorités face aux atrocités commises par les Janjawid suggère que leurs actions sont cautionnées, voire encouragées, par le gouvernement. Les personnes qui dénoncent les atteintes aux droits humains au Darfour sont arrêtées, détenues au secret et torturées. Les journaux ou les journalistes qui ont couvert les activités militaires au Darfour ont été suspendus ou interrogés. L'ampleur de la répression est telle que les gens ont peur de parler. L'impunité qui en résulte, que ce soit pour des exécutions délibérées, des homicides illégaux, des actes de torture, des enlèvements ou des arrestations arbitraires de civils, ne peut qu'encourager d'autres atrocités au Darfour.

Le gouvernement n'a ordonné que deux enquêtes sur des cas particuliers d'homicides.

L'ampleur des atrocités commises à Kutum, en particulier les exécutions sommaires et ciblées de marchands connus par les Janjawid a provoqué un scandale au Soudan. Le gouverneur du Darfour septentrional aurait fait une déclaration à la radio soudanaise dans laquelle il aurait nié tout lien entre le gouvernement et les Janjawid, et aurait annoncé qu'une commission d'enquête sur ces incidents serait créée. Cette commission d'enquête serait constituée de cinq membres. Amnesty International ne sait pas si les membres de cette commission ont pu avoir un accès sans entraves aux victimes et aux témoins de ces attaques. Cinq mois plus tard, les résultats et les recommandations de cette commission n'ont toujours pas été rendus publics.

A Habila, dans le Darfour occidental, un bombardement en août 2003 aurait tué 26 personnes, y compris des civils et des soldats de l'armée gouvernementale d'une garnison voisine. Le 10 septembre 2003, le Ministre de la Défense a déclaré que le bombardement était une erreur, que les personnes tuées étaient des martyrs, et il a créé un comité composé de membres de l'armée pour enquêter sur l'incident. Amnesty International est préoccupée par le manque d'indépendance de cette enquête. Les résultats de cette enquête, eux aussi, n'ont jamais été rendus publics.

¹⁷ *L'escalade de la crise au Darfour*, IRIN, le 31 décembre 2003

Une déclaration de l'Ambassade de la République du Soudan au Royaume-Uni le 19 janvier 2004 a condamné les abus commis au Darfour. Elle a précisé que « des groupes d'hommes armés menacent la vie, la liberté et la propriété de civils innocents et ont été impliqués dans des vols à main armée, des enlèvements, des kidnappings, des meurtres aveugles de grande ampleur et ont terrorisé les civils, hommes, femmes et enfants. [...] Les tristement célèbres Janjawid sont les plus connus de ces groupes et le Gouvernement fera le nécessaire pour rétablir le droit et l'ordre dans les régions affectées par ces activités. » Amnesty International appelle le gouvernement à respecter ses engagements et ses obligations devant le droit international et à immédiatement ouvrir des enquêtes transparentes et impartiales sur les abus commis par les Janjawid et par ses forces armées.

4. Une crise humanitaire se profile

Le nombre des civils affectés par le conflit ne se limite pas à ceux qui ont été tués ou blessés dans les attaques. Ceux qui ont survécu aux attaques et se sont enfuis ont fait face à d'autres atteintes à leur droit à la protection et à l'assistance humanitaire. L'insécurité qui règne dans la région, l'isolation des régions du Darfour et du Tchad où les civils ont trouvé refuge et les restrictions du gouvernement soudanais à l'aide et l'assistance sont tous des facteurs qui attisent une crise humanitaire. Selon les dernières informations de l'ONU et des agences humanitaires, plus de 1 100 000 civils originaires du Darfour sont affectés par la guerre.

4.1 La situation des réfugiés soudanais au Tchad

4.1.1 Une insécurité continue pour ceux qui cherchent un abri sûr

Les civils ayant fui au Tchad ont été attaqués en chemin. Les quelque 100 000 personnes qui ont trouvé refuge de l'autre côté de la frontière au Tchad ont du faire face à des attaques de la part de milices arabes soudanaises qui ont traversé la frontière. Ces attaques entament sérieusement le respect du caractère exclusivement civil et humanitaire de l'asile.

Les civils que les délégués d'Amnesty International ont rencontrés ont raconté à quel point leur fuite au Tchad était dangereuse.

Sarfa Adam, de Basao a dit :

« Les enfants de ma sœur possédaient des animaux ; ils ont pris les animaux pour traverser la frontière au Tchad. Les Arabes étaient 300, a cheval. Ils les ont attaqués. Ils ont tué trois personnes : Ahmad Suleiman, 30 ans, son frère Hassan Suleiman, 20 ans et Dilo Ismail, 30 ans. »

Osman Yahya Kitir, de Garadai, a dit :

« Certains d'entre nous sont venus ici, d'autres se sont enfuis vers la ville de Silaya au Soudan. Nous sommes retournés au village après l'attaque pour enterrer nos morts et tous les survivants avaient fui. Cela nous a pris trois jours pour venir au Tchad. Il y avait des soldats et des milices arabes tout le long de la route. »



Un réfugié soudanais handicapé qui a fui l'attaque de son village au Darfour ©AI

Des civils ayant fui au Tchad ont été victimes d'attaques de Janjawid ayant traversé la frontière, au cours desquelles des personnes ont été tuées et du bétail volé.

Des réfugiés à Kolkol, près d'Adré, ont dit à Amnesty International : « Les Arabes nous ont attaqué au Soudan et ont pris notre bétail. Ils sont aussi venus ici au Tchad, ont pris 442 vaches et ont tué une femme. Elle s'appelait Aisha Idris. »

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a rapporté plusieurs attaques transfrontalières du même type.

De plus, le 29 janvier 2004, l'armée de l'air soudanaise aurait bombardé Tina située à la frontière avec le Tchad. Des projectiles auraient atterri du côté tchadien de la frontière, tué deux civils et blessé au moins dix, parmi la population réfugiée.

4.1.2 Des conditions humanitaires critiques pour les réfugiés soudanais au Tchad

Même si les réfugiés soudanais au Tchad ont insisté sur le fait qu'ils avaient plus de chance que ceux qui étaient restés au Soudan, ils font face à une situation difficile au Tchad. L'est du Tchad est une région isolée, sujette aux sécheresses et où il n'y a que peu d'infrastructures et d'organisations humanitaires. On n'a pu accéder qu'à une partie des réfugiés qui étaient au Tchad depuis avril ou mai 2003 qu'au mois d'août, à cause de la saison des pluies. Alors que les ouadis se remplissaient d'eau, les villes tchadiennes telles que Tina, Birak et Adré étaient coupées du reste du pays.

Même si les réfugiés ont été accueillis par la population locale, qui a partagé ses moyens de subsistance limités avec eux pendant plus de sept mois (au moment où ce document est écrit), la plupart d'entre eux vivent encore dans des conditions précaires. Les délégués d'Amnesty International ont visité huit endroits où vivent des réfugiés : Tina 1, Tina 2,

Birak, et Adré, Birkengi, Nakuluta, Kolkol et Agan. A Tina 1, les réfugiés vivaient dans des abris faits de tissus et de bâtons trouvés aux alentours. A d'autres endroits, ils vivaient dans des abris précaires faits de branches sèches qu'ils avaient pu trouver dans cette région semi désertique.



Abris de réfugiés faits de bric et de broc ©AI



Abris de réfugiés faits de branches sèches à Adré ©AI

Au moment de la mission sur le terrain d'Amnesty International en novembre 2003, de l'aide n'avait été distribuée par le HCR qu'aux réfugiés les plus vulnérables et accessibles. Beaucoup souffraient de faim et de soif. Les délégués d'Amnesty International ont vu comment les réfugiés devaient creuser profondément le sable pour trouver de l'eau boueuse. La plupart des réfugiés sont arrivés au Tchad avec seulement les habits qu'ils portaient lorsqu'ils ont fui. Les conditions climatiques extrêmes se traduisent par de la chaleur pendant la journée et du froid la nuit. De plus, les réfugiés sont arrivés dans des endroits qui manquent de toilettes et d'équipements sanitaires. La pauvre infrastructure médicale dans les régions frontalières du Tchad, même avec l'établissement de centres et de facilités par l'organisation Médecins Sans Frontières (MSF), complique encore plus la situation. En décembre 2003, quelque 20 000 nouveaux réfugiés seraient arrivés au Tchad. Le 23 janvier 2004, 18 000 nouveaux réfugiés auraient traversé la frontière¹⁸.

¹⁸ Notes d'information, HCR, 23 janvier 2004

Beaucoup de réfugiés ont aussi souligné les difficultés auxquelles leurs enfants faisaient face, et surtout le manque de facilités pour leur éducation.



Groupe de garçons réfugiés autour d'Adré ©AI

A Tina 2, les réfugiés ont montré aux délégués d'Amnesty International une grande hutte qu'ils avaient construite pour servir d'école à leurs enfants. Ils s'inquiétaient du fait que leurs enfants n'aient pu aller à l'école pendant des mois à cause du conflit au Darfour. Cependant, ils ont dit que les autorités locales étaient peu disposées à aider à l'éducation de leurs enfants, apparemment parce que les systèmes éducatifs au Soudan et au Tchad sont différents. Dans les camps autour d'Adré, les parents et les étudiants qui ont fui au Tchad ont aussi exprimé leurs préoccupations face à l'absence d'éducation auxquels ils faisaient face. Ils ont aussi souligné qu'ils considéraient la provision d'éducation pour les enfants et les étudiants comme prioritaire.



Une grande hutte construite par les réfugiés à Tine 2 pour servir d'école à leurs enfants ©AI

L'infrastructure déficiente et le nombre important de réfugiés ont rendu difficile les efforts du HCR pour apporter de l'aide. Vers la mi-janvier 2004, l'agence a commencé à reloger les réfugiés soudanais dans des sites suffisamment éloignés de la frontière peu sûre, conformément aux standards¹⁹ de la législation internationale sur les réfugiés, et un processus correct d'enregistrement des personnes. Plusieurs camps ont été bâtis : Farchana, à 55 kilomètres de la ville frontière d'Adré, qui pourrait accueillir entre 10 et 12 000 réfugiés, et Saranh, dans la région d'Iriba au nord de Tina, qui a une capacité d'accueil allant jusqu'à 20 000 personnes, ainsi que Kounoungo, près de Guereda, qui pourrait accueillir 8000 personnes²⁰. D'autres sites devront être identifiés et équipés afin d'accueillir plus de 100 000 réfugiés et de donner une protection et une assistance adéquate à ceux qui sont arrivés ces derniers jours.

La relocalisation des réfugiés vers des sites placés à 50 kilomètres de la frontière est essentielle pour assurer leur sécurité. Amnesty International estime que la communauté internationale doit faire un effort urgent et massif pour compléter la relocalisation des réfugiés avant le début de la saison des pluies en mai 2004. La difficulté qu'il y aurait à trouver des sites au Tchad avec de l'eau, les obstacles logistiques dus à l'isolement de la région et l'afflux continu et le nombre très important de réfugiés sont autant d'obstacles qui doivent être surmontés pour que d'autres vies soient sauvées.

4.2 Déni de protection et d'assistance aux déplacés au Darfour

À l'intérieur même du Darfour, des centaines de milliers de déplacés ont afflué dans les villes, qui ne peuvent pas gérer l'influx de nouvelles personnes, ou ont trouvé refuge dans la brousse ou dans les zones contrôlées par l'opposition armée. À part quelques évaluations faites par des organismes d'aide dans les zones rurales du Darfour Nord qui seraient contrôlées par l'opposition armée, pendant le cessez-le-feu, les déplacés n'y ont reçu aucune assistance.

Ceux qui ont cherché à se réfugier dans les villes au Darfour ont parfois été repoussés par les forces du gouvernement ou été forcés de retourner dans leurs villages. Amnesty International a reçu des informations crédibles et concordantes indiquant que des déplacés dans le Darfour ont été harcelés et que l'armée soudanaise, les Janjawid ou les autorités locales ont refusé de les protéger.

Nombre de civils ont fui vers la ville de Kabkabia entre juin et août 2003. Selon certaines informations, quelques 300 villages ont été attaqués ou réduits en cendres dans la région. Beaucoup vivaient dehors ou dans l'école de Kabkabia et n'avaient qu'un accès limité, voire inexistant, à l'aide humanitaire. Par exemple des centaines ont fui après une attaque sur Shoba, un village Four situé à 7 kilomètres au sud de Kabkabia, le 25 juillet, par des milices armées portant l'uniforme du gouvernement. 51 villageois, y compris beaucoup de vieillards, y ont été tués. Les soldats du gouvernement auraient mis en place un

¹⁹ La Convention de l'OUA de 1969 qui gouverne les Aspects Spécifiques des Problèmes des Réfugiés en Afrique (Convention de l'OUA) requiert que les gouvernements hôtes installent les réfugiés à une distance raisonnable de la frontière pour leur propre sécurité (Article 2(6)).

²⁰ "Finalement, un refuge sûr pour les Soudanais dans un site tchadien", HCR, le 19 janvier 2004

barrage routier, empêchant deux jours durant les habitants de retourner à Shoba, afin d'aider les blessés et d'inhumier les morts. En décembre 2003, des camps de personnes déplacées autour de Kabkabia auraient été attaqués par les Janjawid.

Des milliers de civils ont fui Kutum début août 2003 et se sont réfugiés dans les villages environnants ou dans des lieux inconnus, ou ont tenté de gagner el-Fasher, la capitale du Darfour septentrional, située à 80 kilomètres au sud-est. Quelques-uns y seraient parvenus, mais la plupart auraient été bloqués à Kafut, un village à mi-chemin entre les deux villes : l'armée soudanaise a arrêté le flux des civils se réfugiant à el-Fasher. Les civils auraient vécu sous des arbres, sans aucun moyen de subsistance et avaient désespérément besoin de nourriture, d'un toit et de vêtements, jusqu'à ce que le gouverneur du Darfour septentrional autorise une évaluation préliminaire de leur situation.

Entre fin septembre et début octobre 2003, quelque 24 villages peuplés de Dajo autour de Nyala auraient été attaqués et réduits en cendres. Amnesty International a reçu le nom d'au moins 42 personnes tuées et de 20 autres blessées lors de ces attaques. Quelque 3000 personnes fuyant se seraient rapprochées de la ville de Nyala dans des lieux appelés Diraige et Al Nil. Les autorités locales auraient mis comme condition à toute assistance envers eux qu'ils retournent dans leurs villages, alors que ceux-ci avaient été réduits en cendres et étaient situés dans des lieux peu sûrs et sujets à des attaques.

Amnesty International a également reçu des informations alléguant que les personnes déplacées de villages environnant Kutum auraient été forcées par les autorités locales de prétendre habiter dans les maisons des personnes ayant fui Kutum, au moment d'une visite d'un représentant de l'USAID (l'agence d'aide et de développement du gouvernement des Etats-Unis) dans la ville au mois d'octobre 2003.

Les organismes d'aide qui s'efforcent d'avoir accès aux déplacés au Darfour ont rencontré des difficultés dues à l'insécurité et aux restrictions gouvernementales.

Neuf soudanais qui transportaient de l'aide alimentaire par camion auraient été tués en octobre par un groupe armé non identifié²¹.

Quatre membres soudanais de l'agence internationale d'aide humanitaire Medair et un représentant du gouvernement ont été enlevés vers le 11 novembre pendant qu'ils distribuaient des kits à des personnes déplacées autour de Silaya et Kulbus dans le Darfour occidental. Ils ont été remis aux autorités locales du Tchad par le groupe d'opposition armé JEM. Le JEM déclara avoir « sauvé » le groupe qui aurait été d'abord enlevé par des milices armées ou des bandits²².

²¹ Des membres d'un convoi humanitaire au Soudan tués, BBC, le 28 octobre 2003

²² L'incertitude entoure les enlèvements au Darfour, IRIN, le 25 novembre 2003

Les médias ont rapporté que, malgré le gouvernement promettant l'accès aux agences humanitaires, celles-ci se voient refuser leurs laissez-passer avant de se rendre dans la région²³.

Un accès sécurisé et sans entraves aux personnes déplacées par les organismes d'aide est crucial, afin d'éviter une crise humanitaire. Alors que les discussions autour du cessez-le-feu ont été interrompues en décembre et que les combats ont repris sur une grande échelle, les organismes humanitaires de l'ONU ont quitté el Jeneina, la capitale du Darfour occidental. Les autorités soudanaises ont imposé un couvre-feu à el Jeneina et Nyala.

Le 2 janvier, plusieurs milliers de déplacés vivant autour de la ville de Mornay auraient été attaqués par les Janjawid et les soldats du gouvernement. Les déplacés auraient quitté Mornay pour el Jeneina située à 85 kilomètres de là. D'autres villages ou villes de la région d'el Jeneina auraient été attaqués à la même période, comme Mestero, Beida ou Habila. El Jeneina serait entourée de postes militaires, et les nouvelles personnes déplacées ne seraient pas autorisées à entrer dans la ville.

Le 15 janvier, les autorités locales de Nyala auraient fermé les camps autour de la ville où des personnes déplacées par le conflit vivaient, après avoir tenté de les forcer à aller dans d'autres camps situés à 20 kilomètres de la ville. Ces camps seraient situés dans des lieux peu sûrs à cause de combats continuels et ce serait la raison pour laquelle les déplacés ne voulaient pas y être transférés : ils craindraient pour leur propre sécurité. De plus, ces nouveaux camps seraient moins accessibles aux agences humanitaires présentes à Nyala et seraient mal équipés en eau, nourriture, abris ou latrines pour l'accueil de personnes. Le transfert forcé de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays contredit les provisions du droit international humanitaire.

L'ONU plaide pour un cessez-le-feu humanitaire au Darfour, qui pourrait protéger les travailleurs humanitaires et acheminer une aide critique aux victimes du conflit.

5. Les normes des droits humains internationaux et du droit humanitaire

Les normes internationales relatives aux droits humains considèrent les exécutions extrajudiciaires et autres homicides illégaux comme étant de graves violations des droits humains. Le Soudan a ratifié de nombreux traités internationaux et régionaux se rapportant aux droits humains, y compris le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et la Charte africaine sur les droits humains et des peuples (Charte africaine), qui garantissent le droit à la vie et prohibent les homicides illégaux, la torture et les mauvais traitements. Selon le PIDCP, on ne peut déroger à ces droits qui doivent toujours être protégés. Aucune circonstance exceptionnelle, que ce soit une situation de guerre ou l'état d'urgence, ne peut être invoquée par un gouvernement pour justifier de

²³ *L'escalation de la crise au Darfour*, IRIN, le 25 novembre 2003

violations à ces droits. La Charte africaine, de même, n'autorise pas les états à déroger à leurs obligations sous ce traité même pendant les états d'urgence.

Le droit international humanitaire, y compris les Conventions de Genève de 1949, auxquelles le Soudan est partie contractante, régule la conduite des hostilités et protège les civils et ceux qui ne prennent pas de part active aux hostilités. L'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève s'applique « dans le cas d'un conflit armé ne présentant de caractère international » et à « chaque partie au conflit ». Il protège les personnes qui ne participent pas directement aux hostilités, y compris les membres des forces armées qui ont déposé leurs armes ou qui pour toute autre cause sont hors de combat. Il requiert que ces personnes soient traitées avec humanité, et interdit de manière explicite « les atteintes portées à la vie et à l'intégrité corporelle, notamment le meurtre sous toutes ses formes » et les exécutions effectuées sans certaines garanties judiciaires. La destruction et le pillage des biens à caractère civil et de leurs moyens de survie sont interdits par les Conventions de Genève.

Toutes les parties à un conflit armé sont tenues de respecter le droit international humanitaire. Elles seront responsables des violations du droit par leurs propres forces armées. En particulier, les groupes politiques armés et les milices sont tenus de respecter le droit international humanitaire. Les forces armées régulières du Gouvernement sont tenues de respecter les normes internationales des droits humains et du droit international humanitaire. De plus, les Etats seront aussi responsables des violations des normes internationales des droits humains et du droit international humanitaire par d'autres forces qui sont sous leur contrôle et leur autorité.

Selon les lois coutumières internationales, codifiées dans l'Article 13(2) du second protocole additionnel aux Conventions de Genève (15), la population civile ainsi que les personnes civiles doivent être protégées des dangers résultant d'opérations militaires. Selon cet article, les civils ne peuvent être l'objet d'attaques, ou d'actes ou de menaces de violence, dont le but principal est de répandre la terreur parmi la population civile. De plus, l'Article 13, par inférence, protège les civils d'attaques aveugles ou disproportionnées (16). Le statut de civil n'est perdu que lorsqu'une personne participe directement aux hostilités, et pas seulement sur la base d'un soutien ou d'une affiliation.

Le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale comprend une liste de crimes de guerre (lorsqu'ils sont commis lors d'un conflit armé interne) dans sa juridiction. Ces crimes de guerre incluent *inter alia* : les meurtres en tout genre, les mutilations, les traitements cruels, la torture et les prises d'otage de ceux qui ne participent pas directement aux hostilités, qui sont des attaques intentionnelles de la population civile ou de biens civils. De plus, il définit le crime de guerre comme étant « le fait de lancer une attaque délibérée en sachant qu'elle causera incidemment des pertes en vies humaines ou des blessures parmi la population civile, des dommages aux biens de caractère civil ou des dommages étendus, durables et graves à l'environnement naturel qui seraient manifestement excessifs par rapport à l'ensemble de l'avantage militaire concret et direct attendu » et « le fait d'attaquer ou de bombarder, par quelque moyen que ce soit, des villes, villages, habitations ou bâtiments qui ne sont pas défendus et qui ne sont pas des

objectifs militaires ». La communauté internationale a affirmé, à travers le Statut de Rome et d'autres mécanismes, que des individus peuvent être tenus pénalement responsables de crimes de guerre.

De plus, les viols et autres formes de violence sexuelle commis par les combattants dans la conduite d'un conflit armé sont maintenant reconnus comme des crimes de guerre, et récemment dans le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, que le gouvernement soudanais a signé en septembre 2000.

Les forces armées soudanaises et les groupes d'opposition armés doivent être guidés, dans leur conduite de la guerre au Darfour, par les normes des droits humains et du droit international humanitaire. L'obligation de protection des civils signifie également que toutes les parties au conflit doivent s'assurer que les civils ne sont pas forcés de partir de chez eux.

Un gouvernement qui est responsable ou qui cautionne un déplacement de grande ampleur de ces citoyens à l'intérieur du pays viole ses obligations sous la Charte des Nations Unies, qui stipule aux Etats Membres des Nations Unies de « promouvoir le respect universel et l'observation des droits humains et des libertés fondamentales pour tous » (Articles 55 et 56). Les droits des personnes déplacées comprennent l'ensemble des droits proclamés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Les normes relatives à la liberté de mouvement dans l'article 12(1) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel le Soudan est partie contractante, protègent de manière générale contre le déplacement.

Quand un déplacement forcé est commis de manière systématique ou à grande échelle, ou comme le confirme l'article 7 du Statut de Rome, quand il est commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile, c'est un crime contre l'humanité.

Les personnes qui ont été déplacées à l'intérieur de leur pays sont protégées par les lois de leur propre pays et le gouvernement du Soudan est le premier responsable de leur assistance et de leur protection. Selon les normes des droits humains, qui restent valides dans tous les cas de déplacement à l'intérieur d'un pays, les personnes déplacées ont, en toute égalité, les mêmes droits fondamentaux, inscrits dans les lois domestiques et internationales, que tout autre citoyen soudanais.

Les personnes déplacées au Soudan sont également protégées par le droit international humanitaire. L'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949 est la pierre angulaire de la protection des civils, y compris les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, et s'applique aussi aux situations de conflits armés à caractère non international²⁴. Il prohibe « en tout temps et en tout lieu » certains actes comme les atteintes portées à la vie et à l'intégrité corporelle, notamment le meurtre sous toutes ses

²⁴ L'article 3 commun s'applique automatiquement : « En cas de conflit armé...chacune des parties au conflit sera tenue d'appliquer... ». Il élargit la protection aux « personnes qui ne participent pas directement aux hostilités, y compris les membres de forces armées qui ont déposé les armes et les personnes qui ont été mises hors de combat par maladie, blessure, détention, ou pour toute autre cause »

formes, les mutilations, les traitements cruels, tortures et supplices, les prises d'otages, les atteintes à la dignité des personnes, notamment les traitements humiliants et dégradants, et les exécutions sommaires. Il est important de souligner que les provisions obligatoires des règles minima du commun Article 3 lient expressément les deux parties d'un conflit.

En plus de l'interdiction faite au gouvernement soudanais de déplacer arbitrairement la population il existe aussi des obligations provenant du droit humanitaire de ne pas porter atteinte à la vie des civils, y compris les personnes déplacées.

L'Article 4 du Protocole additionnel II aux Conventions de Genève donne des garanties fondamentales de traitement humain, auxquelles on ne peut déroger, qui s'appliquent aux personnes déplacées et aux autres victimes du conflit interne au Soudan. L'article interdit absolument un certain nombre d'abus dont on a les preuves qu'ils ont été commis dans ce conflit.

Le Soudan est tenu de par les traités qu'il a ratifiés, et selon les lois coutumières internationales, de protéger les droits de tous dans son territoire. L'implication active des forces gouvernementales dans les violations de droits humains ne signifie pas seulement que le gouvernement a failli à respecter ses obligations mais aussi qu'il néglige totalement les traités qu'il a ratifiés.

6. Conclusion

Les civils souffrent énormément au Darfour. Lorsque les délégués d'Amnesty International leur ont demandé ce qui pourrait alléger leurs souffrances, voila ce que certains d'entre eux ont répondu :

« Maintenant c'est un conflit entre le gouvernement et les civils. Mais les gens sont simples, ils n'ont rien, ils sont tués alors qu'ils n'ont pas d'armes. Le problème c'est qu'on dit aux gens de s'en aller. Il y a trop de personnes tuées sans raison. Nous demandons au gouvernement et à l'ALS de trouver une autre solution, sans guerre pour la population ; nous avons aussi besoin de développement. »

« Avant c'était un conflit entre les paysans et les nomades. Comme le gouvernement arme les Arabes, ceux-ci commettent des fautes. La population locale ne peut accepter cela. Même les enfants arabes ont des armes. Nous demandons à la communauté internationale d'aller voir ce qui se passe au Darfour et nous demandons justice pour les victimes. Nous avons aussi besoin de liberté, de liberté de mouvement, de liberté de penser, de liberté de parler. »

Les graves atteintes aux droits humains décrites dans ce rapport ne peuvent être ignorées plus longtemps, ni justifiées ou excusées par un contexte de conflit armé. Le gouvernement soudanais doit reconnaître ouvertement l'ampleur de la crise humanitaire et des droits humains au Darfour, et prendre des mesures immédiates pour y mettre fin. Il ne doit pas laisser le Soudan sombrer dans une autre guerre civile où des atrocités sont commises à l'encontre des civils, comme dans le sud du Soudan. Il doit montrer à la

communauté internationale que l'engagement à la paix et aux droits humains qu'il a exprimé dans le cadre des négociations de paix soudanaises est bien réel. Les leaders des groupes politiques armés doivent également prendre toutes les mesures possibles pour respecter les droits humains des civils au Darfour et s'engager publiquement à respecter le droit international humanitaire en tout temps.

7. Recommandations

Le gouvernement soudanais devrait :

- Condamner publiquement toute instance d'atteintes graves aux droits humains et au droit international humanitaire, commises par ses forces armées et les milices alignées sur elles ; et veiller à ce que toute information évoquant de telles atteintes fasse l'objet d'enquêtes indépendantes et impartiales ;
- Prendre des mesures immédiates afin de donner une protection adéquate aux civils face aux attaques délibérées ou aveugles au Darfour ;
- Veiller à ce que les organisations humanitaires aient un accès sûr et sans entraves à toute la région du Darfour et à toutes les victimes du conflit, notamment les personnes déplacées à l'intérieur du pays ;
- Cesser de soutenir et d'approvisionner les forces armées irrégulières, notamment les milices arabes et les Janjawid, ou les soumettre à un strict contrôle hiérarchique, notamment en leur instruisant clairement que les violations aux droits humains et au droit humanitaire ne seront pas tolérées, et en les obligeant à rendre des comptes pour de telles violations ;
- Autoriser l'établissement d'éléments de surveillance des droits humains dans toute force chargée de surveiller un cessez-le-feu dans la région, qui puissent enquêter librement sur les attaques de civils ;
- Accepter la création d'une commission d'enquête internationale chargée d'examiner la crise complexe des droits humains au Darfour, qui devrait rendre ses résultats publics et faire des recommandations en vue d'assurer la protection des droits humains dans la région ; celles-ci devraient être appliquées immédiatement ;
- Donner ou faciliter l'obtention d'informations sur toutes les personnes enlevées par les Janjawid ou détenues arbitrairement par les forces de sécurité soudanaises dans le cadre du conflit ;
- Mettre fin aux arrestations arbitraires et aux détentions au secret, et libérer immédiatement les personnes détenues uniquement en raison de l'expression pacifique de leurs opinions ;
- Veiller à ce que les prisonniers politiques soient inculpés de charges pénales reconnaissables et soient traduits en justice selon toutes les normes internationales d'équité et sans le recours à la peine de mort ou autres châtiments cruels, inhumains ou dégradants, ou à ce qu'ils soient libérés ;
- Suspendre immédiatement, dans l'attente d'enquêtes, tout membre des forces armées soudanaises qui serait soupçonné d'avoir commis ou ordonné des violations des droits humains ;

- Enquêter rapidement et de manière indépendante sur toutes les informations faisant état de violations des droits humains et du droit international humanitaire au Darfour par les membres de ses forces armées ou bien les Janjawid, et traduire en justice toute personne soupçonnée de telles infractions, selon les normes internationales d'équité ;
- Organiser des réparations complètes, et notamment la compensation, restitution, réhabilitation et des garanties de non répétition aux familles des civils tués illégalement ou des personnes disparues dans le cadre du conflit, ainsi qu'aux victimes de torture, de viol et d'autres atteintes aux droits humains;
- Ratifier et appliquer sans délai les Protocoles complémentaires I et II aux Conventions de Genève de 1949.

Les groupes armés au Darfour, y compris l'ALS, le JEM et les Janjawid et les milices « arabes » devraient :

- S'engager publiquement à respecter à tout moment le droit international humanitaire qui s'applique à toutes les parties à un conflit armé ne présentant pas un caractère international, et à respecter et protéger la vie et la survie des civils dans les territoires sous leur contrôle ;
- S'assurer que leurs combattants ne commettent pas de violations des droits humains à l'encontre des civils, et retirer tout combattant soupçonné d'avoir commis des abus à l'encontre de civils de situations où de tels abus pourraient se reproduire ;
- S'engager publiquement à assurer un accès sûr et sans entraves aux organisations humanitaires et à des observateurs internationaux chargés de surveiller les droits humains, dans toutes les régions du Darfour.

Les autorités tchadiennes devraient :

- Veiller à la sécurité des réfugiés soudanais à la frontière avec le Soudan, notamment en redoublant d'efforts pour, de concert avec le HCR, reloger les réfugiés dans des lieux plus sûrs et éloignés de la frontière, avant le début de la saison des pluies en mai 2004 ;
- Apporter une attention particulière aux groupes vulnérables parmi la population réfugiée, comme les femmes et les enfants ; veiller à ce qu'un soutien médical et psychologique soit disponible pour les victimes de torture, notamment de viol, et se pencher sur les besoins en éducation des enfants réfugiés ;
- Condamner publiquement toute instance de graves violations des droits humains commises par toute partie au conflit au Darfour, qui viendrait à leur attention ;
- Veiller à ce que les violations des droits humains des civils et les conditions humanitaires de la population au Darfour soient traitées en priorité dans le cadre de toutes discussions avec le gouvernement soudanais ou les groupes d'opposition armés au Darfour.

Le HCR devrait :

- Redoubler d'efforts, de concert avec les autorités tchadiennes, pour reloger tous les réfugiés dans des lieux plus sûrs, éloignés de la frontière au Tchad, avant le début de la saison des pluies en mai 2004 ;
- Contribuer à faire en sorte que tous les réfugiés soudanais soient protégés au Tchad et ne soient pas refoulés dans des lieux où ils seraient exposés à des violations des droits humains ;
- Porter une attention particulière aux groupes vulnérables parmi la population réfugiée, comme les femmes et les enfants ; veiller à ce qu'un soutien médical et psychologique soit disponible pour les victimes de torture, notamment de viol ; et se pencher sur les besoins en éducation des enfants réfugiés.

L'Organisation des Nations Unies devrait :

- Insister pour qu'il y ait un accès humanitaire sans entraves pour les agences des Nations Unies et les autres organismes d'aide à tous les déplacés et les civils touchés par le conflit, dans toutes les régions du Darfour ;
- Condamner publiquement les instances de graves violations des droits humains commises par toute partie au conflit du Darfour qui parviendraient à leur attention et adresser leurs préoccupations aux parties au conflit ;
- Veiller à ce que les droits humains soient au cœur de toute médiation ou discussion en vue de résoudre le conflit. De telles médiations ou discussions devraient se pencher sur les violations déjà commises, des réparations pour les victimes et la protection future des droits humains. De telles discussions devraient également se pencher sur les moyens de résoudre la crise humanitaire dans le Darfour ;
- Soutenir l'établissement d'une équipe d'observateurs des droits humains au Darfour qui pourrait enquêter librement sur les attaques de civils par toute partie au conflit et publier ses résultats ;
- Soutenir la création d'une commission d'enquête indépendante et impartiale chargée d'examiner la crise complexe des droits humains au Darfour.

Les médiateurs des pourparlers de paix sur le Soudan, notamment les États-unis, le Royaume-Uni, la Norvège, l'Italie et le Kenya, ainsi que les bailleurs de fonds du Soudan, notamment l'Union Européenne et le Canada devraient :

- Condamner publiquement les instances de graves violations des droits humains commises par toute partie au conflit du Darfour qui parviendraient à leur attention et adresser leurs préoccupations aux parties au conflit ;
- Encourager toutes les parties au conflit au Darfour à mettre fin aux violations des droits humains et du droit international humanitaire dans la région ;
- Encourager toutes les parties au Darfour à se mettre d'accord sur un mécanisme pour protéger les civils de violations des droits humains au Darfour ;
- Veiller à ce que les droits humains soient au cœur de toute médiation ou discussion en vue de résoudre le conflit. De telles médiations ou discussions devraient se pencher sur les violations déjà commises, des réparations pour les victimes et la protection future des droits humains. De telles discussions devraient

- également se pencher sur les moyens de résoudre la crise humanitaire dans le Darfour ;
- Soutenir l'établissement d'une équipe d'observateurs des droits humains au Darfour qui pourrait enquêter librement sur les attaques de civils par toute partie au conflit et publier ses résultats ;
 - Soutenir la création d'une commission d'enquête indépendante et impartiale chargée d'examiner la crise complexe des droits humains au Darfour ;
 - Veiller à ce qu'un accord de paix final en vue de résoudre la guerre civile dans le sud du Soudan inclue également des garanties pour les droits humains et un solide mécanisme d'observation des droits humains pour toutes les régions du Soudan, y compris le Darfour ;
 - Selon les principes de responsabilité internationale et de partage des tâches, donner toute l'assistance nécessaire aux autorités tchadiennes et aux organismes qui apportent protection et assistance aux réfugiés au Tchad et aux personnes déplacées à l'intérieur du Darfour.

L'Union Africaine devrait :

- Condamner publiquement les instances de graves violations des droits humains commises par toute partie au conflit du Darfour qui parviendraient à leur attention et adresser leurs préoccupations aux parties au conflit ;
- Encourager le gouvernement soudanais à respecter à tout moment les droits humains reconnus internationalement des Soudanais ;
- Veiller à ce que les droits humains soient au cœur de toute médiation ou discussion en vue de résoudre le conflit. De telles médiations ou discussions devraient se pencher sur les violations déjà commises, des réparations aux victimes, et la protection future des droits humains. De telles discussions devraient également se pencher sur les moyens de résoudre la crise humanitaire dans le Darfour ;
- Soutenir l'établissement d'une équipe d'observateurs des droits humains au Darfour qui pourrait enquêter librement sur les attaques de civils par toute partie au conflit et publier ses résultats ;
- Soutenir la création d'une commission d'enquête indépendante et impartiale chargée d'examiner la crise complexe des droits humains au Darfour.

3 février 2004

Index AI: AFR 54/008/2004